**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 67 (2003) **Heft:** 265-266: a

**Buchbesprechung:** Comptes rendus

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# COMPTES RENDUS

#### **DOMAINE ITALIEN**

# RHÉTO-ROMAN

Hans GOEBL (sous la direction de), Atlant linguistich dl ladin dolomitich y di dialec vejins, 1ª pert / Atlante linguistico del ladino dolomitico e dei dialetti limitrofi, 1ª parte / Sprachatlas des Dolomitenladinischen und angrenzender Dialekte, 1. Teil, Helga Böhmer, Silvio Gislimberti, Dieter Kattenbusch, Elisabetta Perini, Tino Szekely materialia collegerunt, Irmgard Dautermann, Susanne Heissmann, Ulrike Hofmann, Anna Kozak, Heide Marie Pamminger, Judith Rössler materialia collecta elaboraverunt, Roland Bauer, Edgar Haimerl programmata electronica excogitaverunt, Hans Goebl opus omne curavit; vol. I, Introductio, Mappae 1-216; vol. II, Mappae 217-438; vol. III, Mappae 439-660; vol. IV, Mappae 661-884; vol. V, Index alphabeticus omnium vocum, quae reperiuntur in ALD-I; vol. VI, Index alphabeticus inversus omnium vocum, quae reperiuntur in ALD-I; vol. VII, Tres indices etymologici omnium mapparum titulorum, qui reperiuntur in ALD-I; Dr. Ludwig Reichert, Wiesbaden, 1998. 3 CD-ROM, Salzburg, Institut für Romanistik, 1999-2000.

L'un des intérêts de cet atlas linguistique c'est d'abord l'innovation technique qu'il représente. Pour la première fois dans le domaine roman, la publication a été conçue comme celle d'un ensemble et traitée informatiquement. Cela nous a valu l'édition simultanée de la totalité des 884 cartes, en quatre volumes, et de trois volumes d'index: un index alphabétique de toutes les formes, un index inverse de celles-ci et un volume qui regroupe trois index étymologiques (un index alphabétique, un index inverse et un index des configurations phonétiques de départ). En outre la publication des transcriptions sur papier est doublée pour les points d'enquête ladins par une publication des enregistrements sur CD-ROM. Se trouve ainsi réalisé l'«atlas parlant» qu'avait imaginé, il y a plus de quarante ans, Manuel Companys (Via Domitia 5 (1958) 130-131). Le système que celui-ci envisageait, au moyen de disques en vinyle ou de bandes magnétiques, n'a jamais été mis au point, mais un progrès technique encore inimaginable à l'époque a permis de matérialiser son idée de donner accès aux matériaux d'enquête tels qu'ils ont été entendus. Le vieux problème de la fiabilité des données, récurrent depuis les débuts de la discipline, se trouve désormais dépassé: qui doute de l'exactitude de la transcription dispose maintenant de tous les moyens pour la vérifier. Grâce au progrès technique et, on ne saurait l'oublier, à l'inventivité et au travail nécessaires pour le mettre en

œuvre, la vérificabilité de l'édition de données orales atteint maintenant le niveau de l'édition des données écrites. Cependant le support choisi n'aura pas la longévité de l'imprimé. Et, comme l'utilisation du progrès technique ne connaît pas d'arrêt, de tels atlas parlants sont désormais disponibles sur Internet, tels que l'*Atlas linguistique parlant d'une région alpine, Entre francoprovençal et occitan*, d'Isabelle Marquet (www.u-grenoble3.fr/ellug). Le revers de la médaille serait que cette disponibilité dispense à l'avenir, ce qui heureusement n'est pas le cas de l'ALD, de l'impression sur papier et même de la transcription phonétique: les consulteurs ne sont pas a priori plus compétents que les enquêteurs pour réaliser celle-ci.

Au-delà de l'innovation technique, pour évaluer le contenu, il faut prendre en compte que nous n'avons affaire qu'à la première partie de l'entreprise. Car celle-ci a été divisée en deux étapes, la première consacrée avant tout aux données d'intérêt pour la phonétique historique et la seconde aux autres aspects, particulièrement à l'aspect lexical. Il est notable qu'un atlas de seconde génération, venant après un atlas «généraliste», ait adopté la même démarche dans deux domaines linguistiques, cf. le NALBB dans le domaine celtique (v. ici 67, 272). Cette première partie reprend donc, avec une méthodologie entièrement renouvelée, le modèle déjà centenaire de l'atlas phonétique. Elle se recommande particulièrement, pour ses objectifs, des Tableaux phonétiques des patois suisses romands [VII], parus en 1925. A été déterminé un espace roman d'environ 220 × 150 km, à cheval sur la Suisse et l'Italie, et découpé au cordeau, sans considération a priori des différenciations linguistiques, puisque les points enquêtés sont traditionnellement affectés au ladin, au romanche et aux parlers nord-italiens. Est notable la différence d'approche avec l'ASLEF qui a déterminé son réseau selon un point de vue linguistique. L'atlas est explicitement conçu non comme un atlas régional, ce que sont la plupart des projets qui reprennent une partie d'un territoire couvert par un atlas de grande dimension, mais comme un atlas interrégional destiné à permettre la comparaison entre parlers: le ladin dolomitique du titre et du sigle n'occupe qu'une partie minime (21 points selon H. Goebl [XV]) mais centrale du domaine exploré. Les «dialectes limitrophes» correspondent quand même à 90% des données. Cet espace a été recouvert par un réseau serré de points éloignés les uns des autres, en moyenne, de moins d'une dizaine de km. Le réseau des points est plus dense dans le nord du domaine traité. Quelques isolats germanophones où se pratique aussi le dialecte roman ont même été intégrés. Si on le compare à celui de l'AIS, dont cet atlas explore un petit secteur et dont il reprend le système de transcription phonétique, le nombre de points d'enquête (217) a été plus que quadruplé, alors qu'il est légèrement inférieur à celui de l'ASLEF dans la zone commune avec cet atlas [XIII]. On ne trouve cependant nulle part le rapport avec le réseau de l'AIS, en dépit des nombreuses localités communes et de sa qualification comme «das wichtigste Referenzwerk zum ALD» [XVI], ni avec ceux de l'ALI et de l'ASLEF. Seules les cartes communes à l'un ou l'autre des différents atlas sont signalées.

Le questionnaire de 806 groupes de questions a été déterminé, selon le modèle évoqué de l'ALF [IX], pour récolter des mots illustrant les principaux traitements phonétiques héréditaires et, également, les emprunts d'époque moderne destinés à représenter la vitalité locale dans l'adaptation de la langue de culture. La publication des cartes, selon le modèle de l'ALF, suit l'ordre alphabétique des vedettes du questionnaire, ce qui n'était pas le cas pour l'enquête de l'ALF. En fait, beaucoup de questions comprenaient la variation morphologique selon le genre et le nombre, d'où environ 1500 demandes en réalité, dont il a été tiré 884 cartes, car deux variantes

morphologiques ont été assez souvent cartographiées sur la même carte. On ne voit pas toujours bien comment ces variantes ont été obtenues. Par exemple, le seul contexte cité «il latte è molto buono» justifie seulement le premier des quatre éléments des cartes 82 «buono/buona» et 83 «buoni/buone», de même que «vento caldo e asciutto» celui des cartes 46 «asciutto/asciutta» et 47 «asciutti/asciutte».

Dans chaque point deux informateurs ont été interrogés, et dans quelques points leur nombre peut aller jusqu'à quatre, voire cinq (pt 133). La liste des informateurs nous indique leur sexe, leur âge et leur degré d'instruction, mais le lecteur tire peu de profit de ces informations. La plupart du temps, les cartes ne comportent qu'une seule réponse et quand, exceptionnellement, plusieurs formes sont cartographiées au même point, les différentes formes ne sont attribuées à personne: par exemple trois variantes au point 160, où n'ont été interrogées que deux personnes par un seul et même enquêteur, sur la carte 77 «il braccio/le braccia», dans une zone de cette carte où les doubles réponses sont fréquentes: pts 154, 158, 159, 166, 168, 216. Dans une vingtaine de points les enquêtes ont été conduites par deux enquêteurs, sans qu'il y ait apparemment de répercussion pour la notation. La multiplicité des témoins a essentiellement eu pour but de s'assurer qu'il n'y avait pas de variation forte à l'intérieur des parlers et donc de garantir la représentativité des formes retenues. On s'est efforcé, par l'organisation de 6 séminaires de transcription phonétique, de parvenir entre les cinq enquêteurs à une «Standardisierung der Erhebungs- und Transkriptionsarbeit» [XI]. Mais, comme l'ont montré les auteurs du modèle invoqué, les Tableaux phonétiques des patois suisses romands, l'uniformité des réalisations et des transcriptions n'existe pas. Aussi l'unicité des réponses a-t-elle été obtenue par une décision méthodique opposée à celle pratiquée et préconisée par Gauchat. Toutes les enquêtes ont été enregistrées pour permettre la réécoute et l'archivage des données, car la notation a été faite parallèlement et immédiatement. Mais, sur place, après réécoute des enregistrements, les enquêteurs devaient décider de la notation «definitiv» [XIII], tenant compte ou non des variantes obtenues lors des deux séries d'enquêtes. «Das primare Ziel der Datenerhebung beim ALD-I war die standardisierte Erfassung der Lautgestalt der elizitierten Antworten.» [XVII]. On a donc affaire à une notation phonologique plutôt qu'impressive. Si cela explique les réponses uniques, reste la question des variations formelles d'un même type. Quelques abréviations rapportent des qualifications fournies par les informateurs sur les variations d'usage, par exemple sur le caractère archaïque d'une forme (ainsi carte 108, pt 65), ou bien son emploi différencié selon la communauté religieuse du locuteur (comme au point 20 où les catholiques et les protestants se distinguent par exemple pour le résultat de -ATU, cartes 111, 171, 287, 625, 631). En l'absence de telles mentions, on ne sait dans certains cas s'il faut attribuer les différences aux témoins ou aux enquêteurs, par exemple les menues différences phonétiques qui distinguent les doubles réponses au point 139 (deux enquêteurs et trois témoins) sur les cartes 2, 10, 101, 154, 202. Bien sûr, il n'était pas envisageable de doubler un réseau géolinguistique aussi dense par un réseau sociolinguistique [VIII].

En principe on a choisi de recueillir les données basilectales, ce qui a été bien facilité par la capacité métalinguistique, dont les témoins ont fait preuve, à distinguer les différents registres linguistiques qu'ils pratiquent [XI]. C'est ce qui explique pourquoi il n'est pas rare de voir que certaines données sont affectées à l'italien, ainsi les témoins du point 94 ont caractérisé comme italienne la seule forme connue d'eux pour dénommer un ange (carte 35), et on comprend facilement les raisons de

l'absence de forme locale. Mais pourquoi cartographier exceptionnellement, en plus de la forme locale, une forme explicitement donnée comme relevant de l'italien (carte 816, pt 91)?

Les données ont été ensuite introduites dans une base de données. Celle-ci a permis la réalisation des cartes et des différents index, mais elle est conçue également comme un instrument de recherche infiniment plus performant que les deux cartes muettes sur transparent qui sont cependant fournies. Il faut dire que les cartes, toutes sur double page et dont le fond bleu représente la géographie physique et administrative du domaine, sont très claires et très parlantes. Dans un domaine aussi segmenté par la géographie physique, la figuration constante de celle-ci est d'un intérêt capital. Les données qui, du fait de leur longueur, trouveraient difficilement place sur la carte sont rapportées dans un cartouche; la lisibilité reste ainsi toujours très bonne. Un autre cartouche est éventuellement consacré au commentaire.

En tant que relevant d'un atlas phonétique, les données cartographiées sont d'abord et avant tout les correspondants formels locaux du titre italien de la carte, ceux qui ont été systématiquement recherchés. Ainsi les équivalents de «cantare» correspondant au contexte «cantare in chiesa» font l'objet de la carte 109 où ne figure rien d'autre que les réflexes de CANTĀRE. Et la majorité des cartes sont de ce type. Dans quelques cas, pour obtenir les réflexes de l'étymon du titre de la carte, il a été nécessaire de les chercher dans d'autres sens que celui qui avait été prévu. Ainsi la carte 87 «cacciare» ne repose pas seulement sur les équivalents dans le contexte «cacciare le lepri ed i caprioli», mais a récupéré un certain nombre de représentants de CAPTIĀRE au sens de «cacciare via». La carte 139 «cercare» recherchait les représentants de CIRCARE dans le contexte «cercare per trovare», mais quelques formes sont signalées avec le sens de «assaggiare». Dans la mesure où ces divergences sémantiques sont bien signalées, l'artificialité de la carte respecte la réalité linguistique. Bien sûr, au vu des résultats, l'intérêt de la carte phonétique apparaît plus réduit lorsqu'il se révèle que beaucoup de témoins ignorent la chose ou ne lui connaissent que son nom italien, comme on le voit avec la carte 274 «la fava/le fave».

Mais l'atlas ne se limite pas à une stricte option phonétiste. Là où le type lexical correspondant au titre est inconnu, l'équivalent du point de vue sémantique est donné. La carte 102 «il campanile» recense majoritairement les correspondants locaux du titre, les représentants de CAMPANÍLE, mais aussi, en Engadine qui ignore ce type, les représentants de CLOCCÁRIU, et ailleurs, isolément (pt 102), le représentant de TURRE. Beaucoup de cartes témoignent que la perspective onomasiologique n'est pas systématiquement abandonnée, quoique l'index des étymons, qui n'enregistre que les étymons des titres de cartes, ignore le type CLOCCÁRIU et sous TŬRRE ne renvoie pas à cette carte. On peut même voir que les informateurs n'ont pas été enfermés dans un cadre rigide étranger à leur monde d'expérience quotidienne. Le commentaire de la carte 816 «la torre/le torri» dans le contexte «la torre di un castello» précise que quelques informateurs ont fourni le nom du clocher et, de fait, on y trouve des représentants de CAMPANÍLE et de CLOCCÁRIU. L'inconvénient en est que pour savoir le sens des formes cartographiées sur cette carte 816, il convient de comparer les deux cartes «tour» et «clocher». Cela permet en outre de relever, au plan formel, une variante notationnelle (pt 10) qui a échappé à la standardisation, ou, au contraire, la non-apparition de la variation (pts 95, 96). L'enquête ne s'est pas limitée à recueillir les équivalents formels de la question et ses équivalents sémantiques; on ne s'est pas abstenu de récolter et publier des matériaux adjacents. Ponctuellement, par exemple, sont rapportées, dans la marge ou sur la carte, des dénominations de barriques de taille particulière (carte 76 «la botte/le botti»). La carte 33 «anello» recueille essentiellement les réflexes de ANĚLLU, mais, là où l'on fait lexicalement la distinction entre «anneau d'une chaîne» et «anneau nuptial» par un dérivé issu de VǐRIA pour ce dernier, la légende de la carte rassemble les formes de celui-ci. Des informations sémantiques peuvent aussi être portées sur la carte, comme dans le cas de «battere» (carte 63) où on a parfois indiqué que le type cartographié ne correspond qu'au sens de «battere il grano». Mais comme c'est le contexte dans lequel on a cherché à obtenir le verbe et qu'un certain nombre de réponses de types [trebbiare], [sgranare], par exemple, ne doivent pas signifier autre chose, de telles indications ont le mérite de spécifier que le verbe n'a pas le sens générique de «frapper, asséner des coups», ce qui n'est nullement assuré pour les autres réponses. La carte 268 «falso/falsa» rapporte les équivalents obtenus dans le contexte «riposta falsa, non vera», mais aussi d'autres types qui s'emploient à propos de personnes ou de pièces de monnaie.

L'accueil généreux à la variation lexicale fait que quelques cartes trouvent assez mal leur place dans cette première partie. La carte 5 «acido/acida» contient moins de représentants héréditaires de ACÏDUS que d'emprunts de celui-ci ou que de représentants de ACER, ACËRBUS, ASPER, FÖRTIS, etc., obtenus dans le contexte «il latto diventato acido». On frôle ici les limites de la perspective phonétique, puisqu'elle ne convient dans un tel cas qu'aux zones ladine et romanche. Ces limites sont franchies avec la carte 153 «il cibo» qui ne contient, sauf erreur, que trois formes héréditaires (qui plus est qualifiées d'archaïques) et trois formes savantes (dont deux en forme seconde) de CĬBU, tout le reste de la carte étant couvert essentiellement par l'infinitif substantivé de type "mangiare" (cf. la carte 431) ou l'emprunt à l'allemand Speise. A cela s'ajoute que la décision de n'indexer, quant aux étymons et aux types de traitement phonétique, que les titres des cartes peut se révéler inadaptée au projet. La carte 211 «la culla/le culle», censée donner les représentants de CŪNŬLAE (et donc ceux du nexus NL intervocalique et de ū tonique en syllabe fermée), n'en contient aucun, mais uniquement ceux de CŪNA.

On considérera ces cartes échappées du modèle comme autant de pierres d'attente de la seconde partie de l'ALD, qui est déjà en chantier et qu'on attend avec bon espoir.

Jean-Paul CHAUVEAU

## **DOMAINE GALLO-ROMAN**

Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe siècle*, Édition publiée par Claude Blum avec la collaboration de Jean Dufournet, Paris, Champion Électronique, 2002, un CD-Rom et manuel d'utilisation de 48 pages.

Après La Curne de Sainte-Palaye et Tobler-Lommatzsch, on dispose désormais du CD-Rom de Godefroy. C'est une bonne nouvelle, même si tout le monde n'est pas assez riche pour s'offrir ce produit extrêmement cher. Le moteur de recherche semble être bien conçu; on peut faire des recherches non seulement en partant d'une

vedette mais aussi en partant d'un mot dans les définitions, ou encore en s'appuyant sur un nom d'auteur ou un ou des mots contenus dans les citations. La liste des entrées réunit naturellement les articles des huit premiers volumes et du Complément. Ainsi, on n'aurait plus besoin de manier chaque fois deux volumes différents pour voir si Gdf a traité le mot dans son Dictionnaire ou dans son Complément. C'est un petit progrès par rapport à la version papier. Mais la forme des entrées estelle toujours bien transcrite? En trouvant sur la liste le mot actiable, les lecteurs assidus de Gdf se demanderont s'ils l'ont jamais lu dans le dictionnaire. S'ils se reportent à l'article actiable dans le CD-Rom, ils se rendront compte qu'il s'agit de l'entrée actible de la version papier (1, 89c) et son unique citation donne la forme actible comme on peut s'y attendre. Malheureusement, cet article actiable de la version électronique contient une autre erreur, c'est la forme pueut de la citation: car la chose actible de quoy est prudence est contingente et pueut soy avoir autrement. La version papier donne peut à la place de pueut et l'on ne voit pas la raison pour laquelle cette modification a été introduite (il n'y a pas de correction dans les errata; la citation correspond à OresmeEthM VI, 5 et l'on y lit aussi peut). Certes ce sont deux détails qui paraîtraient insignifiants, mais comme la machine fonctionne en partant de ces données, on risque bien de ne pas retrouver parfois ce qu'on cherche.

À l'intérieur de l'article aussi, on rencontre parfois des modifications. Par exemple, s.v. *livon*, le CD-Rom donne «s.m.? sorte d'animal». Le point d'interrogation ne se trouve pas dans la version papier (5, 5b). Est-il introduit pour indiquer que Gdf n'a pas donné une traduction précise? Apparemment non, car pour les autres mots qui sont traduits de la même façon (*hondin, lucrote, madarche*; tous ces articles sont repérés dans le CD-Rom si l'on cherche «sorte d'animal» dans les «traductions») on n'a pas ajouté le point d'interrogation. Si l'on avait voulu modifier ainsi cet article, il aurait mieux valu renvoyer aux errata du tome 8 où il est proposé de supprimer l'article *livon* en indiquant qu'il faut lire *liuon*, forme de *lion*.

Les errata ne sont naturellement pas oubliés dans le CD-Rom. Mais les rectifications qui y sont contenues doivent être cherchées après avoir coché la case «posttextes». Si l'on lit rapidement tel ou tel article, on ne peut pas savoir s'il fait l'objet de remarque complémentaire. S'il y avait des renvois comme dans le TL électronique, on pourrait éviter plus facilement de répéter les mots fantômes, les mauvaises traductions ou les citations erronées. On pourrait également souhaiter que les corrections que des générations de romanistes ont apportées et apportent toujours à Gdf soient incorporées dans une deuxième édition du CD-Rom. Sinon, on risque toujours de suivre aveuglément les erreurs de Gdf, comme le faisait le FEW 21, 520b qui a recueilli le s.f. fouaille «sorte de pèlerine ou de cravate en laine (?)» d'après Gdf 4, 108b s.v. fouaille<sup>2</sup>. A. Thomas a signalé dans R 41, 457 qu'il fallait réunir les deux articles fouaille de Gdf et traduire le mot par «bois de chauffage», et le TL 3, 1963, 5 a bien interprété le passage cité par Gdf; l'erreur du FEW a été corrigée plus récemment dans BaldEt n° 1849 mais on n'y trouve pas de renvoi à A. Thomas ni au TL. De même, les lecteurs pressés ne sauraient pas interpréter le mot livoir (5, 5b) que Gdf n'a pas traduit et que le CD-Rom a bien transcrit avec point d'interrogation; s'il y avait un renvoi à R 33, 567 et au FEW 22, 2, 71a, ils comprendraient tout de suite que le mot signifie «serpe de vigneron». On aura également intérêt à se reporter au FEW 25, 873b note 3 pour bien interpréter l'article afuier (1, 154b), à lire BehrensBeitr 256 et le FEW 17, 59c pour remplacer s.v. sousfeux (7, 548c) le point d'interrogation par la définition «pelle», et à consulter G. Paris (R 31, 448, n. 1) et G. Roques (RLiR 59, 575) pour ne pas accepter telles quelles les citations que contient l'article *voier*<sup>5</sup> (8, 281b). Si le support moderne réunissait toutes les connaissances acquises, il nous permettrait de ne plus tomber dans les pièges tendus par Gdf.

L'un des intérêts que le CD-Rom nous présente est de retrouver rapidement des mots ou formes intéressants qui ne sont pas cités dans leur article mais cachés dans les passages que Gdf a cités sous d'autres entrées. Prenons comme exemple le mot capable. GdfC 8, 422a s.v. capable ne cite que des exemples du 16e et du 17e siècle. Le TLF qui a comparé Gdf et le TL a pris l'attestation de GilMuisK citée par ce dernier comme 1re attestation du mot. Or cette attestation capavle dans GilMuisK 2, 105 (S'il s'en sentoit capavles, tantost s'amenderoit), qui est citée aussi dans Gdf 7, 567a s.v. soutiver, n'existe pas. L'éditeur a mal lu le manuscrit, qui donne en fait coupavles (cf. MélLechanteur 93). Ainsi, on a grand intérêt à chercher des attestations sûres de l'adjectif pour réécrire son historique. Les citations de Gdf n'en contiennent-elles pas? Si l'on cherche dans le CD-Rom, on dispose tout de suite d'une liste dans laquelle on a trois cas intéressants. D'abord s.v. criminel (C9, 250b), on a une attestation tirée de BenDucM II, 1537-1538: Des laiz pecchez, des criminaus Dunt mult ies [le CD-Rom lit les] capables e faus. Est-elle la 1re attestation jusqu'ici inconnue? Il faut naturellement la vérifier dans les éditions. Or l'éd. Michel imprime cupables et non capables au vers 1538. Il en va de même dans l'éd. Fahlin, dont le vers 3702 donne la leçon suivante: Dum moct iés copables e faus. C'est donc Gdf qui a mal transcrit le mot cupables et la leçon capables doit disparaître dans l'article criminel de son dictionnaire. Voyons ensuite l'attestation de OresmeEth, f. 39a, I, éd. 1488, qui est citée s.v. venable<sup>2</sup> (8, 164c): C'est une derision de causer et accuser soy de ce que leu se rent bien venable, c'est assavoir capable ou legier a vener et a estre tost pris et [le CD-Rom lit toste et pris] vaincu par choses delectables. Ce passage constitue-t-il la première attestation? On ne peut pas l'affirmer avant d'examiner si l'édition de 1488 reproduit bien la leçon ancienne. Or le passage correspondant de l'éd. Menut, III, 3 ne contient pas le mot capable puisqu'on y lit: Item, c'est une derision de causer et acuser les choses de dehors nous et non pas acuser soy de ce que l'en se rent bien venable; c'est a dire, il est aësey ou legier a vener et a tost pris et veincu par chose delectable. Reste à examiner l'attestation de PhMézPel III, 10, Ars. 2683, qu'on lit s.v. comprenable (2, 213a): Tu as prins en toute prosperité a ta destre humilité, et a ta senestre, en toute adversité, pacience; tu es capables et comprenables de la grace de Dieu. Elle n'est pas fantôme, car elle correspond à l'éd. Coopland, ch. 187: ... tu es cappable et comprenable de la grace de Dieu. Elle antidate donc le TLF s.v. capable qui, pour l'emploi fig. de l'adj. au sens de «qui peut contenir, recevoir», ne cite que l'exemple de la Mer des Histoires, éd. 1491. Grâce au CD-Rom, on peut avoir ainsi des pistes intéressantes. Mais gardons-nous de nous précipiter, car chaque cas exige la vérification: il faut se demander toujours si la version électronique recopie bien la version papier, si celle-ci reproduit bien ses sources et si ces dernières sont bien retrouvées dans les éditions récentes ou les manuscrits. Tout cela demande beaucoup de temps. Le CD-Rom est utile, mais il ne faut pas oublier que sa parution a ajouté une étape supplémentaire à notre travail quotidien d'examen critique.

Sur l'adj. *incomparable* dont la 1<sup>re</sup> attestation connue ne date que de vers 1393 (v. DEAF I 174 s.v. *incomparablement*; le TL n'a pas d'article *incomparable*), on peut faire une recherche du même type. Or parmi les citations dont la plupart sont tardives, on en a deux qui sont intéressantes. L'une provient d'Eustache Deschamps, citée s.v.

parable<sup>1</sup> (5, 735a): Vos œuvres (de la Nature et de Vénus [le CD-Rom lit Vénis]) sont incomparables Naturelment en tout parables (E. Deschamps, Poés., Richel. 840, f. 480a). Ce passage est enregistré également dans le TL 7, 185 s.v. parable d'après l'éd. Q. VIII, 319, 2342. Il est tiré de la Fiction du Lyon, que le poète a laissé inachevée à sa mort survenue en 1406 ou 1407. On a un autre exemple s.v. sentable (7, 382a), qui est tiré de la Geste de Liège (ca. 1380) de Jean d'Outremeuse, 37303: Frederis passat meire a oust incomparable Desuz les Sarazins qui ne sont Dieu creable; S'en alat aveque luy li princhez [le CD-Rom lit princhiez] sovenable De trestout Allemangne; si le fut ons disable Al evesque [avesque dans le CD-Rom] Radulf, qui en fist une notable Teils com je vous diray, qui fut asseis sentable Et plains de grant terrour (J. des Preis, Geste [le CD-Rom lit Gestes] de Liege, 37303, Chron. belg.). Si l'on cherche dans un autre CD-Rom de Champion, Corpus de la littérature médiévale (qui ne donne rien d'intéressant sur le mot capable), on trouve un exemple plus ancien, tiré du Pelerinage Jhesucrist de Guillaume de Digulleville (daté de 1358), éd. Stürzinger, 912: Et ou n'ara a dire rien Qui ne soit tres honnourable Et de bien incomparable. Ainsi, ces trois attestations mériteraient d'être ajoutées au DEAF. Comme on voit, la recherche sur le CD-Rom peut nous aider. Mais les citations qu'on vient de lire montrent que les transcriptions ne sont pas toujours exactes. Rappelons-nous que ces erreurs risquent de nous empêcher de retrouver les attestations intéressantes et qu'il faut donc chaque fois consulter la version papier de Gdf.

La recherche dans les citations peut être faite à partir de la liste des noms d'auteurs. Mais celle-ci est un peu curieuse. Certes, elle répète inévitablement les fautes de Gdf. Ainsi, sous «Herbert» sont confondues les citations que Gdf a tirées de «Herbert, Foulq. de Cand.» (la liste des auteurs appelle cet auteur «Herbert le Duc de Tammartin» au lieu de «Dammartin») et celles qu'il a attribuées à «Herbert, Lucid., Richel. 2168» dans 1, 65c sous acommengier et 2, 494a sous demangier. Le Lucidaire ainsi désigné correspond au ms. B de la première version des traductions d'Elucidarium, version publiée par Monika Türk (= ElucidaireIT) et les citations de Gdf se retrouvent dans I/193 et III/15 de l'édition. Les fautes de Gdf devraient être corrigées en vérifiant chaque contexte.

Mais il faut surtout noter que cette liste des auteurs contient des erreurs que Gdf n'a pas commises. Par exemple, la résurrection du prénom «Robert» de Wace est assez étonnante puisque Gdf ne semble pas l'avoir utilisé et que G. Paris et P. Meyer ont souligné à plusieurs reprises qu'il fallait le supprimer (voir entre autres R 37, 190). De même, pourquoi attribue-t-on le Mistere de la Passion non seulement à Arnoul Gréban mais aussi à son frère Simon Gréban (v. DLF MA2) alors que Gdf ne semble mentionner ce dernier nulle part? On pourrait citer d'autres cas aussi curieux. En voyant sur la liste le nom de «Duc» à côté du «Duc de Brabant», tout le monde comprendra qu'il s'agit de l'abréviation de «Du Cange» que les éditeurs du CD-Rom n'ont pas reconnue, mais on est étonné de voir que la liste ne lui attribue que onze citations. Même si Gdf a la fâcheuse habitude de dissimuler ses sources, il se réfère plus souvent à Du Cange comme le montre n'importe quelle page de son dictionnaire. Il en va de même pour Roquefort. Le chiffre six pour les citations que la liste des auteurs lui attribue est trop petit pour être exact. D'où viennent ces erreurs? Et si l'on cite Du Cange et Roquefort même pour ces trop petits nombres de références, pourquoi La Curne et Barbazan sont-ils absents de la liste alors que leurs travaux lexicographiques ont été utilisés par Gdf?

En fait il faut chercher ces noms dans le «texte» du CD-Rom, qui contient tous les constituants de Gdf. Là, on peut rassembler un plus grand nombre de citations que Gdf a tirées des publications de ces auteurs. Et sous cette rubrique du «texte», on peut même faire des recherches sur les titres, les cotes, etc., des citations. Quand Gdf a utilisé les abréviations «id.» et «ib.», la version électronique les a remplacées par la référence à laquelle elles renvoient (cf. manuel p. 46). C'était une bonne initiative. Mais il faut savoir que l'interprétation est parfois erronée. Ainsi, s.v. hurillon (4, 531b; on pourrait remarquer en passant que le sens n'est pas «sauterelle», mais «hanneton», v. HaustEt 152), la première citation est munie de l'indication suivante dans le CD-Rom: «XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens; et 1552, Liv. de fisiq., ms. Turin, f. 10r.» Le renvoi au «Liv. de fisiq., ms. Turin, f. 10r.» n'est pas dans la version papier, car Gdf s'est contenté de noter «ib.» après la date de 1552. On devait comprendre cette indication comme «ap. La Fons, Gloss. ms.» et non pas comme renvoi au texte cité dans l'article huricle (cf. DEAF). Tout en sachant que ce genre d'erreur a pu être commis, on peut néanmoins utiliser le CD-Rom pour rassembler les citations que Gdf a tirées de tel ou tel texte. C'est très utile. S'ils sont bien référencés, les documents d'archives peuvent ainsi être interrogés et l'on peut rassembler tout de suite les citations qui sont tirées de telle ou telle source. Prenons comme exemple Archives nationales, JJ 53, n° 53, daté de 1317: c'est un vidimus et une confirmation d'un acte de 1313 qui occupe les folios 20-23 (v. Jean Guerout, Registres du Trésor des Chartes, t. II, Règnes des fils de Philippe le Bel, 1<sup>re</sup> partie: Règnes de Louis X le Hutin et de Philippe V le Long, Paris, 1966, n° 338) et comme il concerne Saint-Quentin, on y trouve des traits picards (v. G. Roques, RLiR 63, 627, qui a attiré l'attention sur forsec). Gdf date le document de 1313, mais il vaudrait mieux s'en tenir à la date de 1317. Si l'on cherche dans le CD-Rom, il est cité dans les articles suivants de Gdf: aclarvise «palissade (?)» (1, 58b; le CD-Rom modifie s'enterrast en s'enterrest dans la 1<sup>re</sup> citation), aguisier (1, 172a; la citation contient le mot régional raiere s.f. «cours d'eau», v. FEW 10, 23a; A. Henry R 105, 326-332; CoutantMoulin 841), ain! (1, 189b; dans la citation, vrenieux est à lire vrevieux et à ajouter s.v. verveux dans GdfC), apaisanteur (1, 314b; v. FEW 7, 459a), banissure (1, 573c), busete «conduit» (1, 761c: «pièce 53», exemple cité d'après DC s.v. busa<sup>1</sup>; mot régional, v. FEW 1, 592b; on pourrait ajouter buzette dans un doc. 1305 cité dans GdfC 10, 42b s.v. jeter et busette dans un doc. 1435 cité dans Gdf 6, 626a s.v. ravestir), couleis<sup>2</sup> (2, 332b «inondation, débordement d'eau» [la citation de Gdf semble être plus exacte que celle de DC s.v. colare<sup>2</sup>] > FEW 2, 883a qui cite aussi un exemple de GilMuisK), desenter «?» (2, 577b), enfrainture (3, 158c), escainié (3, 350c), eslavace (3, 478a: deux exemples, dont le 1er qui vient de DC s.v. eslavedium répète la référence sans doute erronée «pièce 50» de DC, qui est à lire «pièce 53»), essever1 (3, 572a), foursec (4, 116c [le CD-Rom ajoute la mention curieuse «/8» à la fin des références]; mot régional), malfaiteresse (5, 119b), neis<sup>2</sup> (5, 487b: «pièce 53», citation provenant de DC s.v. nectesare), niage (5, 493c > FEW 7, 144a flandr. pic.), nier<sup>1</sup> (5, 497b; la 2e citation se retrouve s.v. niage mais présente une petite différence), porceindre (6, 283a), porceinte (6, 283b; régional? v. TL et FEW 2, 680b), ravoi (6, 631c), renclaver (7, 21c), resure «fossé» (7, 133b, renvoi à DC s.v. rasa  $[= rasa^{j}]$ ; dans les références la mention erronée «pièce 50» qui vient de DC est à lire «pièce 53», car la citation avec les bonnes références se retrouve s.v. neis2; cette citation est reprise dans le FEW 10, 101a), soufrance (7, 504a), visee (8, 264c); dans GdfC le document est cité dans les articles suivants: amenuisier (8, 103a), arbitre (8, 165c), chemin (9, 65a), closture (9, 114b), conjointement (9, 158a), prorogation (10, 436b; 1re attest. citée par le FEW 9, 462b et le TLF), redevance (9, 511b), verveux (9, 850c; v. ci-dessus ain¹). On notera que Gdf cite le document soit par le folio où se trouve le mot, soit par le numéro de la pièce; il me semble qu'il utilise la première façon de renvoyer quand il cite le manuscrit que lui ou un de ses collaborateurs ont vu de leurs propres yeux et qu'il recourt à la deuxième manière quand il recopie DC (comme il le fait pour d'autres documents). Le cas est clair dans l'article resure où Gdf indique explicitement qu'il se fonde sur DC et répète son erreur. Mais malgré le silence de Gdf, on trouve ailleurs aussi (s.v. busete, eslavace, neis²) les passages qui proviennent de la même source, car dans ces cas-là il arrive que Gdf reprenne sans corriger l'erreur de son prédécesseur. En tout cas, si l'on dispose d'instruments de travail pour identifier les sources, le CD-Rom permet ainsi de constituer une liste des citations provenant de tel ou tel document et nous aide à cerner l'aire de diffusion de tel ou tel mot. Il va sans dire qu'on devrait vérifier sur le ms. toutes les citations, ce que je n'ai pas pu faire pour le moment.

Le cas des Registres du Trésor des chartes est relativement facile (à condition que la citation soit référencée avec exactitude et que le CD-Rom n'ait pas défiguré le renvoi), mais la recherche de passages provenant d'un texte n'est pas toujours aussi aisée, puisque, comme chacun le sait, Gdf n'emploie pas un système uniforme pour renvoyer à ses sources. Ainsi, si l'on voulait rassembler les citations d'un texte désigné de différentes façons, il faudrait interroger dans le CD-Rom toutes ces références diverses. Et le CD-Rom ne nous donne pas la liste de ces dernières. Seule une lecture assidue de Gdf et une vérification cas par cas nous permettent de savoir comment Gdf désigne par exemple les différents contes qui sont compris dans la Vie des Pères en vers. Certes, si l'on cherche dans le CD-Rom le titre de la Vie des Pères, on a tout de suite une liste de 131 citations. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'elles concernent toutes notre œuvre (puisque le ms. de Chartres 371 auquel Gdf renvoie s.v. chancelier [C 9, 35c] et pasmer [C 10, 287b] contient des vies de saints qui n'ont pas de rapport avec la Vie des Pères; v. P. Meyer R 23, 178-183 et HLF 33, 455-456) et que Gdf n'a pas cité ailleurs le même recueil, car en lisant la version papier, j'y ai rencontré un nombre plus important de citations. Pour utiliser efficacement le CD-Rom, chaque lecteur devrait constituer ses outils et éviter d'être trompé par l'impression de facilité que les recherches sur le support moderne risquent de nous donner.

Bref, le CD-Rom est utile, mais puisqu'un certain nombre de fautes de frappe y ont été introduites, il ne nous dispense pas de consulter la version papier de Gdf. Et pour la vérification des données qu'on y trouve, on a besoin de notre précaution habituelle.

Takeshi MATSUMURA

TOBLER-LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*. Édition électronique conçue et réalisée par Peter Blumenthal et Achim Stein, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2002, 4 CD-Rom et un livret de 16 pages.

La préface de cette édition électronique du TL précise d'emblée qu'il s'agit d'une version «provisoire». En effet, à part la bibliographie cumulative et des éléments accessoires (préfaces, guide d'utilisation), nous n'avons ici qu'une série d'images des pages du dictionnaire. De plus, «pour des raisons de droit d'auteur» (à ce que dit la préface), le tome 11 est remplacé par la partie correspondante de Gdf. Cette œuvre

à caractère hybride est sans doute utile pour ceux qui n'avaient pas la version papier à leur portée puisqu'ils pourront consulter le TL plus régulièrement qu'auparavant (à condition de consulter le dernier volume dans sa version papier), mais les lecteurs expérimentés du TL qui attendaient davantage de la version électronique seront déçus, parce qu'on ne peut pas l'exploiter pour y chercher tel mot ou telle source à travers tous les articles (citations comprises). Puisque c'est un produit provisoire, je me bornerai ici à noter quelques détails.

La «préface de l'édition imprimée» reproduit les pages III-IV du fascicule 8, qui sont suivies de «Zur Einführung» qu'E. Lommatzsch a publié en tête du 1er fascicule (p. III-XXII). Par contre, les différents éléments folkloriques qui ornent plusieurs fascicules de la version papier (par exemple les fascicules 41 ou 50) semblent omis complètement dans le CD-Rom. Quant à la bibliographie, elle rassemble les titres dispersés dans chaque volume imprimé (jusqu'au t. 10) et ajoute même des ouvrages plus récents qui ne s'y trouvent pas (mais le manuel d'utilisation p. 9 signale qu'il s'agit encore d'un état «provisoire»; l'ensemble devrait être révisé, car une rapide comparaison avec les bibliographies imprimées montre qu'il manque au moins un titre [Boudin], qu'il y a des sigles modifiés qui ne sont pas indiqués [Chevalerie d'Ogier; Rolandslied; Sankt Alexius], et que plusieurs ouvrages [Brall Foris; Brüch Vulglat.; Cohn Bem.; etc.] sont cités à la fois sous «Texte» et sous «Abhandlungen» sans doute parce qu'ils ont été imprimés à la fois dans le complément du t. 1 et en tête du t. 2). Ainsi, ni le 1er texte cité: «Abladane» (= AbladaneF pour le DEAF) ni le 3e texte cité: «ACambr. Philosophie P» (= MorPhilP) n'étaient dans aucune bibliographie imprimée. Quand on compare la liste du CD-Rom et les bibliographies imprimées, celle-là donne parfois plus de détails aux ouvrages cités. Par exemple, sous «Chast. de Vergi», elle enregistre les références très longues de l'édition de Stuip (= ChastVergiS) alors que la version papier (10, p. III) s'est contentée de fournir des références abrégées. De même, elle corrige la liste des études du t. 10 qui, au lieu d'indiquer leur sigle, a énuméré le nom de leurs auteurs; on comparera par exemple «Jonas Systemes [sic] comparatifs» avec l'indication donnée en 10, p. V. Si cette bibliographie cumulative indiquait, comme l'AND l'a fait à la fin de son fascicule 7, à partir de quel volume chaque ouvrage a commencé à être cité, elle serait plus instructive. Par ailleurs, on peut consulter les images des bibliographies de la version papier si l'on clique sur «originaux». Mais le «vol. 1» des «originaux» ne contient que la bibliographie placée en tête du volume et il ne reproduit pas le complément imprimé en 1213-1216. Pour le retrouver, il faut passer par la dernière page de la lettre B.

On accède aux articles du dictionnaire en partant de la liste des entrées. Le renvoi est fait au volume, à la colonne et à la ligne où se trouve l'article. Les variantes qui ont été imprimées à côté des vedettes sont rangées à leur place alphabétique dans cette liste. Grâce à cette initiative, on trouvera plus facilement l'entrée quand on rencontrera dans un texte une forme non lemmatisée. Naturellement, pour les renvois, la fameuse erreur de numérotation qui est intervenue en 7, 1200-1344 est redressée (voir par exemple l'article *poissance*). Une initiative plus heureuse qu'ont prise les éditeurs consiste à ce que les corrections et compléments qui ont été ajoutés à la fin de certains volumes sont signalés à côté des vedettes qu'ils concernent. C'est précieux, puisque même les lecteurs attentifs oublient de temps en temps de consulter cette partie. Preuve: le verbe *esguaber* que le TL 3, 2385, 48 a trouvé dans EnanchetF

ne se retrouve pas dans le DEAF G 18. Mais comme ces indications dans le CD-Rom ont été faites de façon artisanale, elles ne sont pas tout à fait complètes ni exactes. Certes, il s'agit en général de petits détails: par exemple, l'entrée efidique 3, 2376, 5 qui renvoie à fidique est oubliée; - einsi et einsiment qu'on lit en 3, 2376, 19 ne sont pas dans la liste des vedettes; - la remarque sur farce qui a été ajoutée en 3, 1631, 10 est oubliée; - le complément indispensable au renvoi eschart qu'on lit en 3, 2384, 9 n'est pas indiqué; - les renvois fergont et fergonde qu'on lit en 3, 1732, 27 et 2392, 9 disparaissent dans la version électronique; - le complément à l'article frandoille qu'on lit en 3, 2394, 9 n'est pas indiqué; - en 4, 1923, 20, c'est l'article gravelier qui est complété et non graveliere. Ce qui est plus grave c'est qu'il arrive qu'on ait oublié même des articles: ainsi, l'article epicicle qu'on lit en 3, 741, 10 (renvoi à GdfC) et en 3, 2382, 17 (des exemples de Nicole Oresme) est oublié dans la liste; - l'article equivalent qui est en 3, 746, 4 (renvoi à GdfC) et en 3, 2382, 46 (un exemple de Nicole Oresme) y est oublié également; - l'article esmarve qui a été créé en 3, 2386, 8 n'y est pas signalé; - l'article faigne qu'on lit en 3, 2390, 14 y est omis aussi; - il en va de même de l'article g qu'on lit en 4, 1920, 1.

Souhaitons vivement que cette version «provisoire» soit remplacée sans tarder par une version plus complète qui, à l'instar du Gdf en CD-Rom (mais sans introduire des fautes de frappe comme il l'a fait), satisfasse nos curiosités et permette différents types de recherche, et qui, si c'est possible, intègre les observations critiques que chaque génération de romanistes a faites à diverses parties du TL. Faut-il faire une bonne action en achetant la présente publication afin d'encourager les éditeurs? Ou plutôt doit-on s'abstenir de dilapider ses maigres deniers en vue de pouvoir acquérir une prochaine version plus perfectionnée, qui risque aussi d'être plus onéreuse? Tel est le dilemme que chacun devra trancher.

Takeshi MATSUMURA

Jean LE DÛ, Nouvel Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2001, vol. I, Cartes 1 à 294; vol. II, Cartes 295 à 601.

Ce qui justifie le signalement dans cette revue de l'atlas linguistique d'une langue celtique, telle que le breton, c'est l'importance des rapports entre cette langue et le domaine roman. On sait que le lexique des langues brittoniques a été particulièrement marqué par le latin, au point que le breton moderne atteste la présence de près de 500 emprunts au latin (v. H. Haarmann, Der lateinische Lehnwortschatz im Bretonischen, Hamburg, 1973). En outre, depuis le moyen âge, le français est devenu la langue-toit du breton. C'est particulièrement évident dans le domaine lexical, puisqu'on a pu recenser près de 3000 emprunts au français dans les textes en breton des 15° et 16° siècles (v. J.R.F. Piette, French Loanwords in Middle Breton, Cardiff, 1973) et que ce mouvement ne s'est pas ralenti par la suite (v. E. Ternes LRL 7, 284-288), quoique le purisme des dictionnaires ne donne qu'une mesure affaiblie de l'usage réel en ce domaine, particulièrement sensible. L'Atlas linguistique de la Basse Bretagne (ALBB), de Pierre Leroux (Rennes, 1924-1963), avait déjà permis à

F. Falc'hun de mettre en évidence la pénétration plus intense du français dans le sud-est de la Basse-Bretagne, en vannetais (v. F. Falc'hun, *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, Paris, 1981, pp. 243-248).

Car cet atlas (NALBB) est un atlas de seconde génération. Il se différencie de son devancier essentiellement par la densité de son réseau. La zone couverte est sensiblement la même: si la situation du breton a considérablement changé par rapport à celle qui prévalait avant la première guerre mondiale, la zone où l'on peut trouver des locuteurs natifs ne s'est que très marginalement réduite. Mais, au lieu des 77 points d'enquête de l'ALBB, ce nouvel atlas en comporte 187, c'est-à-dire qu'il touche approximativement une commune sur trois, par exemple 98 points d'enquête dans le Finistère qui compte moins de 300 communes. La précision géographique n'aurait été que de très peu améliorée par une enquête dans toutes les communes. Seuls 43 points reprennent des points de l'ALBB; on voit que la comparaison entre les deux atlas est tout à fait possible, mais c'est le gain d'informations neuves qui est le plus évident. L'innovation est moins forte quant au nombre de notions traitées, puisque ce nouvel atlas ne compte que 598 cartes de données linguistiques, nombre qui reste inférieur à celui des cartes de l'ALBB. Le nouvel atlas a été conçu comme un projet à deux étages, la recherche des richesses lexicales étant réservée au second, qui devrait être fondé sur un riche questionnaire posé dans un réseau de points plus réduit. Mais les cartes communes à l'atlas de Leroux et à celui de Le Dû étant au nombre de 210, cela nous vaut cependant 388 cartes nouvelles. Il y a 172 cartes morphologiques (marquage du nombre, grammaticalisation des faits de sandhi, degrés de comparaison, formes verbales, etc.). Elles ont, entre autres, pour mérite de montrer que l'implantation de l'emprunt, qu'il soit ancien ou moderne, est conditionnée par une intégration au système morphologique de la langue emprunteuse, par exemple mestr «maître» (272), mistri «maîtres» (273), resev «recevoir» (533), resevet «reçu» (534). L'emprunt peut être le point de départ d'une dérivation autonome, comme les quelques exemples de mekanik «batteuse, machine à battre le blé» (304) qui engendrent le verbe mekanikañ «battre le blé à la batteuse» (291) qui n'a été relevé en domaine d'oïl qu'en Franche-Comté, donc sans lien avec la Bretagne (v. FEW 6/1, 568b). Les preuves de cette vie nouvelle que connaît l'emprunt sont nombreuses dans les plus de cent cinquante cartes où se manifeste à des degrés variables une influence romane. Le fait que tous les témoins soient bilingues et que, dans quelques zones, ils n'aient plus pratiqué le breton depuis plusieurs dizaines d'années permet de comprendre la présence d'emprunts au français très ponctuels. Cependant il est remarquable que sur un certain nombre de cartes l'emprunt est général ou quasi généralisé, soit au latin (111 à 124 les noms des jours de la semaine, 126 «une semaine», 187 «châtaignes», 202 «voleur», 203 «voleurs», 218 «une plume», 243 «(une) guêpe», 252 «un chat», 290 «charger», 301 «(la) faux», 482 «déjeûner (repas de midi)», 484 «dîner (repas du soir)», 504 «du vin», 505 «table», 508 «(une) tourte de pain», 521 «pêcheur», 523 «poisson»), soit au français (7 «paroisse», 9 «le bourg», 50 «compter», 75 «commencer», 191 «des groseilles en grappes», 249 «chiens», 300 «faucille», 308 «(une) paire de tenailles», 441 «cracher», 452 «penser», 468 «soulier», 516 «la soupe», 533 «recevoir», 536 «(la) cheminée», 539 «escalier», 548 «(la) fenêtre», 561 «(une) horloge»). Il est encore plus significatif que certaines cartes ne documentent pratiquement que la concurrence entre un type d'origine latine et un type d'origine française. La carte 384 «pigeon» (mis à part trois attestations du type celtique kudon «pigeon ramier») montre la concurrence entre koulm (défiguré FEW 2, 931b par une coquille: koulin), du latin columba, et pichon, du français pigeon; la carte 474 «une pelote (de laine)» celle entre pellenn, du latin pila, et polotenn et pelotoñ, des français pelote et peloton; la carte 540 «descendre» celle entre diskenn, du latin discendere, et deval, du français dévaler; la carte 551 «clair» celle de splann, du latin splendidus, et de sklaer, du français clair, etc. Même dans le cas de nombreux types de dénominations, relativement à l'aire restreinte couverte par l'atlas, on peut n'avoir affaire qu'à du matériel d'origine romane. Les noms cartographiés du grenier remontent aux latins solarium (> suler) et granarium (> grignol, graniell) et au français ancien, moderne ou dialectal solier (> solier), galetas (> galatrez), cenail (> sanail). Ceux de l'escalier proviennent tous du français: skalier, eskalier, skalierou, de escalier, biñs/viñs de (escalier à) vis, derez, delez et vann. dergé, dregé de fr. degrés. La relation particulière au français se révèle dans le cas des degrés de parenté pour lesquels le français a diffusé dans plusieurs langues européennes ses dénominations. A la différence de l'anglais et de l'allemand par exemple, le breton n'a emprunté ni oncle ni (t)ante, mais toute la moitié nord de la Basse-Bretagne utilise les formes familières et récentes de ceux-ci: tonton (588) et tantine (588). L'importance de l'influence romane se mesure au fait que l'emprunt peut concerner des locutions adverbiales interrogatives: pe c'hiz «comment?» (< fr. guise), pe sort (< fr. sorte), peh mod (< fr. mode) (32); abalamour da betra «pourquoi?» (34) dont le premier élément est une adaptation de fr. pour l'amour de «à cause de»; un adjectif interrogatif: pe sort «quel?», pe seurt (529); ou encore un adjectif indéfini: memes tra «même chose», memes mod (498). La coexistence des deux langues transparaît dans les emprunts sémantiques au français régional de l'Ouest: bourk/bourc'h au sens de «centre administratif et commercial d'une commune» (9), vilagenn au sens de «hameau» (10), etc., et dans les calques: toute une aire au sud-est emploie bah en amzer «dans le ciel» (20), littéralement «dans le temps» comme la locution populaire de leurs voisins romans; le nom en amzer se retrouve dans la même région sur la carte «le ciel (le firmament)» en réponse à la question «le ciel est bleu» (159); pour «têtard» (235) la région vannetaise a adopté un calque (lost-er-palon) du roman de l'Ouest queue de poêle, queue de poêlon (FEW 2, 530b); le type dominant bioc'h an Aotrou Doue «coccinelle» (247) est parallèle du gallo vache du Bon Dieu (à ajouter FEW 14, 102a), comme le type loen an Aotrou Doue l'est du français bête à Bon Dieu; le Sud-Est a emprunté pour «besoin» (433) le français affaire de la locution aujourd'hui vieillie avoir affaire de qch «avoir besoin de» ou bien l'a calqué par dober (littéralement «à faire»), avec cette circonstance aggravante, si l'on peut dire, que l'infinitif, le nom verbal ober «faire» est emprunté au latin opera, donc un calque fabriqué avec un emprunt.

Falc'hun avait pu montrer que la principale voie géographique de l'emprunt était constituée par les routes reliant la Haute-Bretagne à la région vannetaise. Les nouvelles cartes confirment bien évidemment que la région vannetaise a été particulièrement réceptive à l'influence française. Le cas le plus spectaculaire est celui du nom de la langue parlée: toute la zone vannetaise utilise le substantif français *breton* (454), de même que le dialecte roman voisin, le *gallo*, a emprunté son nom au breton (FEW 5, 32a, GALL). Mais elles montrent aussi l'importance de voies de pénétration que Falc'hun avait seulement soupçonnées (v. F. Falc'hun, *op. cit.*, pp. 508, 512, 516-7). On voit même des cas de figure inverse, comme sur la carte «lèvre» (399) où l'emprunt d'afr. mfr. *musel* est devenu la forme dominante, sauf en vannetais. Seul le Nord-Ouest conserve l'emprunt d'afr. mfr. *chatal/chatel* au sens de «bétail» (345).

L'emprunt de l'adjectif afr. mfr. meür occupe toute la moitié nord de la Basse-Bretagne au sens de «(fruit, principalement la pomme) mûr, qui peut être consommé après murissement dans une réserve» (183). Ce sont visiblement les marins qui ont introduit les emprunts des régionalismes du français de l'Ouest loche et licoche «limace» (v. FEW 5, 263a; DRF 620-1) qui apparaissent dans un certain nombre de points côtiers, sur la Manche et sur l'Atlantique (257). Le fait est évident pour l'emprunt de mousse au sens de «gamin» sur la côte occidentale, essentiellement entre l'Elorn et l'Odet.

Quelques marges rapportent des données du français de Basse-Bretagne (cartes 87, 173, 179, 216, 263, 292, 293, 328, 454), qui témoignent beaucoup plus de spécialisations locales du français général que d'emprunts au breton. Elles enrichissent la masse considérable de matériaux apportés par cette enquête, même si on ne les envisage que du seul point de vue roman, sur les rapports entre français et breton dans le dernier quart du 20e siècle.

Jean-Paul CHAUVEAU

Colette DONDAINE, Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté, d'après l'Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté, Bibliothèque de Linguistique Romane, Société de Linguistique Romane, Strasbourg, 2002, XVI + 581 pages (diffusion à l'adresse de la Société).

En 1976, paraissait, à titre posthume, le volume de commentaires et d'index que Gardette avait rédigé, avec la collaboration de Paulette Durdilly, pour son *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais* (ALLy), dont le dernier volume de cartes avait été publié 20 ans auparavant. Depuis cette date, aucun des atlas régionaux de France n'avait bénéficié d'un tel travail. Il faut donc saluer cette nouvelle publication destinée à faciliter la consultation et l'exploitation d'un atlas linguistique. Il y a déjà dix ans, Mme Dondaine annonçait dans cette même revue (ici 57, 285) qu'elle préparait l'index étymologique des trois volumes, qu'elle avait publiés entre 1972 et 1984, de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté* (ALFC). C'est donc le fruit d'une bonne dizaine d'années de travail que représente cet index des 1220 cartes et du millier de listes que comportent ces trois volumes.

Il y a plusieurs manières de concevoir un index d'atlas qui ne soit pas seulement la liste alphabétique des formes cartographiées et des titres des cartes. Gardette avait choisi de faire un commentaire de chaque carte, identifiant les différents types lexicaux, décrivant leur aire géographique, donnant leur étymologie, suivant les vicissitudes de leur concurrence, expliquant leur variation phonétique, selon que le cas le nécessitait. Un index des mots et un index des bases étymologiques permettaient d'atteindre les données par deux autres voies. Mais c'était le commentaire cartographique qui primait. M<sup>me</sup> Dondaine a choisi une autre approche. Elle n'a pas jugé que l'analyse de cartes était la voie la plus fructueuse pour un domaine qui n'a jamais connu l'autonomie du cœur historique de la francoprovençalie et dont les données ne s'expliquent qu'une fois mises en relation avec celles des domaines voisins et de l'ensemble linguistique dont il relève. En outre l'orientation lexicale de l'ALFC a été encore plus marquée que celle de l'ALLy, ce qui se traduit par environ 15% de bases

étymologiques citées supplémentaires. C'est pourquoi l'auteur a privilégié l'approche par les formes lexicales. La partie la plus importante de l'ouvrage, les 9/10, se comporte comme un dictionnaire dialectal dont les types lexicaux sont catégorisés grammaticalement et définis, avec pour chaque sens la référence à la carte de l'atlas. De ce point de vue, le livre peut être considéré, à bon droit, comme un trésor lexical franc-comtois, le plus riche des glossaires de cette province avec ses quelque 7000 entrées. Par rapport à l'index de Gardette, il a l'avantage de mettre immédiatement en évidence, pour le lecteur, l'ensemble des sens qui ont été relevés dans l'atlas pour une même donnée. Ensuite, chacun des types lexicaux est systématiquement accompagné de la référence au Glossaire des patois de la Suisse Romande (GPFC) et au FEW, et de la citation du passage de ces deux ouvrages correspondant à l'unité traitée. Ainsi s'opère la liaison avec la lexicographie antérieure, principalement, mais pas exclusivement, dialectale, ce qui est le préalable de toute étymologisation. Cette dernière est d'abord fournie par le lemme de l'article du FEW, éventuellement précisée, améliorée ou discutée dans le très bref commentaire final. On appréciera le travail à l'aune de la centaine d'étymologisations proposées (indexées p. 581) pour autant de matériaux laissés par le FEW dans les «inconnus» et aux dizaines de rectifications de doubles étymons publiées parallèlement, à mesure de leur découverte, par M<sup>me</sup> Dondaine (TraLiPhi 30, 387-415; 37, 251-262) et encore accrues ici. Malheureusement les nouvelles corrections apportées dans le texte ne sont pas signalées globalement ni systématiquement intégrées à l'index étymologique. Ainsi l'article dô:byè:r n. f. «daubière» propose de biffer, sous DŬPLUS, südvog.  $d o b y \bar{e} r$  «casserole», ce qui est encore plus évident au vu de la définition complète de la source: «casserole à rôtir la viande, à deux poignées»; l'index étymologique ne renvoyant pas, sous DŬPLUS, à cette donnée, la rectification en tel cas risque de se perdre. Un index des bases étymologiques citées [563-580] permet d'atteindre les données par le type étymologique dont elles dépendent. Un index des cartes aurait permis une approche onomasiologique indépendante, mais celle-ci est dévolue aux cartes et aux listes de l'atlas elles-mêmes dont les titres ont déjà été indexés dans le volume IV de l'atlas (pp. 217-240).

Pour caractériser la façon dont l'indexation a été menée et pour éprouver l'importance et l'intérêt de l'ouvrage, rien de tel que d'examiner ce que sont devenues les données d'une carte dans cet index. J'ai choisi, presque au hasard, la carte 1165 «un nigaud» à cause de sa richesse lexicale. Par rapport à la carte voisine 1163 «j'ai pensé» qui ne donne que les variantes phonétiques des types: ¬pensé¬, ¬songé¬, ¬ravisé¬, ¬musé¬, l'affaire prend une toute autre importance. C'est alors une bonne quarantaine de formes qui donnent lieu à une entrée ou sous-entrée dans l'index. La liste de celles-ci, dont la majorité n'évoque spontanément aucun étymon, permet d'évaluer la somme de connaissances accumulées dans cet index, l'ampleur du travail nécessaire pour la réunir et son utilité pour le lecteur de l'atlas, de même que pour tout linguiste intéressé par la géographie lexicale du domaine français: aluré; bati; be'nyè; bechtô; bé:ta:; bétchav; bé:to; bètya; bètyaou; bé:tyon; bæchté; bæ:jon:; bæ'nyo; brutus; cha:bès; dada; dja:k; djan:tè; djin:djin:; djô:zè; dôba; dô:bo; dôdô; dæ:bo; dorbon:; douré:; èluré; èluri:; fô:la; foudral; gedna; kola: t tapô; né:va; nikou; nyan:'nyan; nyaou; nikdouy; nityou; nyè:zô; nyô'nyô; yodô; zôzô.

Adoptons le point de vue de celui qui veut étudier une carte de l'atlas. La recherche systématique des données de cette carte «un nigaud» dans l'index permet de voir tout d'abord ce qui a été exclu de l'index des formes. Pour éviter que le

volume ne prenne des proportions trop importantes, des choix ont été faits. Ainsi on ne trouve pas dans la liste ci-dessus les formes purement françaises relevées dans l'un ou l'autre point d'enquête comme: bête, déluré, dégourdi, pas malin, niais, imbécile, ballot. Évidemment celui qui étudie la carte n'a pas besoin de l'index pour identifier ces formes et on ne consulte pas un atlas dialectal pour chercher des attestations de mots de la langue générale. Mais on ne voit pas pourquoi ont été enregistrés des mots de la langue familière qui se trouvent dans le Petit Robert comme niquedouille, gnangnan, zozo. Manquent également les variantes phonétiques de mots français (notées ici selon le système de translittération adopté dans l'ouvrage): ineusan, inousan (frm. innocent), sinpy, sïpl (frm. simple; mais le dérivé correspondant à frm. simplet est signalé sous sïpyo), da:gourdi (frm. dégourdi), estroupia (frm. estropié) de cervelle. Les rattachements sont évidents, et pas seulement à l'auteur; l'inconvénient est que la consultation de l'index ne permet pas de voir comment s'opère l'intégration au dialecte d'emprunts au lexique du français. On n'y trouve pas non plus des mots français qui ont un sens spécifique: allure n. f. (voire olu:r) au sens de «intelligence» dans une locution comme [il n'a guère d'allure], bonasse adj. au sens de «nigaud», aplomb (sous la forme èplon) au sens de «équilibre intellectuel» dans une locution comme \( \text{il n'est pas bien d'aplomb} \), \( anp\elle{e}:tra \) adj. au sens de «empot\( \elle{e} \)». Ces donn\( \elle{e} \)es auront été traitées comme des réponses approchées, à la lexicalisation suspecte. Le manque est dommageable quand il s'agit de mots qui ont une forme et un sens spécifiques. Ainsi l'index n'a pas enregistré pyetch n. f. «pioche à fer plat» ni les autres variantes phonétiques du type de frm. pioche, ce qu'on admettra, car le rapport est évident et, de toute façon, ce type de données peut s'atteindre par l'index des notions et des mots français au volume 4 de l'atlas. Mais il n'enregistre pas non plus le mot au sens figuré de «nigaud» (pt 1). Son dérivé pyetchô n. m. est signalé dans l'index au sens de «pioche à fer plat», parce qu'il relève d'un type piochet qui est uniquement régional et dialectal (FEW 8, 435a), mais il n'y est pas signalé au sens figuré de «nigaud» (pt 1). Celui qui consulte occasionnellement l'atlas peut ne pas faire très facilement de tels rattachements ou être porté à douter de ceux qu'il fait spontanément de ces sens figurés, puisqu'ils ne sont pas entérinés par l'auteur. En outre de telles données risquent de ne jamais être évoquées dans le cadre des évolutions sémantiques documentées par frm. pioche adj. «stupide» (Delv 1867-Lar 1932, FEW 8, 435a), tête de pioche loc. n. f. «personne très entêtée, stupide» (dep. 1887, TLF 13, 394). Enfin je n'ai pas retrouvé des formes comme: nigès n. f. au point 37 (à rattacher à nigaud par changement de suffixe, ou à la famille de nikou, cf. nigou donné comme variante de nikou) et tyin:tyin: n. m. «un simplet» (variante du type djin:djin: d'un point voisin?). Un certain nombre de réponses sont complexes. L'adjectif peut y être précédé d'un adverbe: mal (pt 86), mô: (pt 22, 39, 52, 54, 55), pô: (pt 57), pé: (pt 34), pchô (pt 84), ga:r (pt 37), etc., ou le nom d'un adjectif: mwâ (pt 45), véy (pt 13). Aucune de ces données n'est indexée. Il est vrai qu'on les relie assez spontanément à leurs équivalents frm. mal, peu, petiot, guère, vieil, ce qui n'est pourtant pas le cas pour l'adjectif mwâ.

Les formes dialectales sont citées telles qu'elles se présentent dans l'atlas, moyennant une translittération qui transpose la graphie phonétique en utilisant les ressources typographiques les plus simples: les deux points pour noter la longueur vocalique, l'accent circonflexe pour distinguer l'o fermé, des digraphes pour représenter les voyelles nasales, etc. Mais les données ne sont en aucune manière typisées.

La vedette de l'article est donnée à la forme la plus proche de la prononciation française ou, à défaut, à celle qui est la plus fréquente. Les principales variantes sont signalées en sous-entrées. Celles-ci ne bénéficient pas toujours, à leur place alphabétique, d'une vedette de renvoi. Il faut retrouver soi-même nyô'nyô sous nyaou, bètya, bètyaou et bétchav sous bé:to, nityou sous nikou, dôba et dæ:bo sous dô:bo, bæ'nyo sous be'nyè, bæchté sous bechtô, bæ:jon: sous bæ:zon (mais la référence à la carte «un nigaud» n'y est pas signalée), dorbon: sous darbon:. On se demande pourquoi il faut chercher bètya et bètyaou sous bé:to et non sous bé:tyon. Ce n'est qu'après avoir constaté que le système de translittération [XII-XIII] ne prévoit pas œ qu'on imagine que cette voyelle est confondue avec la voyelle centrale  $\partial$ , écrite ici e, et qu'on trouve  $[g \not \in d \ n \ a]$  sous gedna,  $[b \not \in \check{s} \ t \ \acute{o}]$  sous  $becht \grave{o}$ ,  $[b \not \in \tilde{n} \ o]$  sous  $be'ny\grave{e}$ . La consultation de l'index demande une participation active des lecteurs. Ceux d'entre eux qui ont une connaissance intime de ces parlers établissent d'eux-mêmes les liaisons qui s'imposent, les linguistes ont à leur disposition l'étude phonétique consacrée par Mme Dondaine à ces parlers: par exemple, le chapitre intitulé «passage de z français à j à l'intervocalique» (Colette Dondaine, Les parlers comtois d'oïl, Étude phonétique, Paris 1972, pp. 122-124) les invite à chercher  $b\alpha$ :jon: sous  $b\alpha$ :zon, etc. On ne regrettera cependant pas les doublons comme aluré et èlura:. Celui qui ne songerait pas à chercher èluré sous aluré, sera heureux de rencontrer l'article èlura: sous lequel est rangé en sous-entrée èluri:.

La visée étymologique n'atteint pas toujours le centre de la cible, car les éléments constitutifs ne sont pas toujours identifiés. Le type  $d\hat{o}$ : bo, avec ses variantes signalées dôba et dæ:bo, est expressément décrit comme un dérivé en -YTTU de do:b, de l'alsacien taub «bête». Mais, dans la série bé:ta:, bétchav, bé:to, bètya, bètyaou, bé:tyon:, les radicaux bet- et bety- ne sont pas distingués et, quant aux finales, seule la première forme est rattachée explicitement à un type suffixé bétard; les trois suivantes ne sont pas caractérisées et, dans la dernière, la non-séparation du radical et du suffixe fait qu'un lecteur non prévenu peut hésiter entre -on et -illon. Le lecteur de l'étude phonétique du même auteur (op. cit. pp. 235-6), identifiera immédiatement le sous-lemme signalant Côte-d'Or bétchav adj. «bête» (pt 86) comme une simple variante phonétique d'un autre sous-lemme bètyaou, mais il éprouvera de la difficulté à en faire une variante de la vedette bé:to. Le rangement en sous-lemme de bæchté sous béchtô invite à penser qu'on a affaire au même type suffixal, mais, comme celui-ci n'est pas identifié, le lecteur est condamné à chercher par lui-même quel suffixe pourrait bien aboutir à des résultats aussi divergents dans deux points voisins.

Examinons l'attitude et l'apport de l'index par rapport à sa référence étymologique principale et constante, le FEW. Le renvoi est quelquefois inexact, parce qu'il n'est pas tenu compte des divisions sémantiques pratiquées par le FEW: ainsi, pour bé:tyon «un nigaud», le lecteur est renvoyé à Blon. bétyon «petit porc» (FEW 1, 340b) et non à sav. bétion «nigaud» (FEW 1, 342a), de même pour bé:to on lui indique, dans l'article BESTIA, la page où est traité le sens «animal» et non celle qui traite de l'adjectif et de ses dérivés au sens de «imbécile». Il arrive que la forme indexée ne puisse pas être considérée comme représentée par celle à laquelle on renvoie dans le FEW. Ainsi Doubs djan:tè n. m. «(un) simple» ne relève pas du même type que la seule forme languedocienne jantet de FEW 5, 45b, JOHANNES; la finale ne correspond pas. La distinction entre les types déjà signalés dans le FEW et les enri-

chissements justement proposés n'est pas toujours explicitée. Ainsi il est mis en évidence que be'nyè n. m. (frm. beignet) au sens de «nigaud» n'a pas été noté par le FEW, parce que cette évolution sémantique est justifiée par des parallèles. A l'inverse, si la référence au FEW ne s'accompagne d'aucune attestation, il faut en déduire que la donnée est un complément. Il y a là une discrétion qui ne met pas en évidence le remarquable apport de l'ALFC. Ainsi le rattachement de bati m. «nigaud» à BAPTISTA s'appuie sur le GPSR, le FEW n'ayant enregistré aucune variante phonétique de ce genre, ni en Franche-Comté ni ailleurs. Le hapax dorbon: n. m. «nigaud» (pt 82) est un emploi figuré à partir de celui de «courtilière»; le remarquable, c'est qu'il a été récupéré dans une commune qui avait fait l'objet au 19e siècle d'une monographie (BroyeP. pour le FEW) qui ignorait ce sens figuré. Celui-ci a en outre le mérite de manifester le caractère vivace de ce type, hors de sa zone de prédilection en domaine francoprovençal, en Haute-Saône.

Bien sûr, il est toujours possible de souhaiter un élargissement des renvois. Doubs djin:djin: n. m. «nigaud» (pt 14) est interprété comme du type frm. jean-jean; mais on pourrait tenir compte aussi de Ajoie djoûedgin n. m. «imbécile, jocrisse» rattaché par Wartburg à GEORGES (FEW 22/1, 8b). Pour Vosges fèr cha:bes loc. verb. «faire le niais pour plaisanter» (pt 27), le renvoi à SABBATUM devrait être complété par celui à SCHABBES (FEW 17, 24a) où la famille est mieux traitée. Du fait de la forte condensation du texte, les explications sont quelquefois plutôt elliptiques. On indique que bechtô n. m. «nigaud» n'est pas signalé dans le FEW sous \*BUSK-, et on est renvoyé à bu:tchâ: au sens de «rustre», lequel est interprété comme bûchaud. On doit comprendre qu'il s'agit d'un dérivé de "bûchette". Inversement on aurait pu faire l'économie de certains commentaires, comme ceux sous aluré et èlura: qui font critiquer le FEW première version (1, 86a, AMBULARE) par le GPSR et celui-ci par le FEW seconde version (24, 429b, n 45, AMBULARE) et par le TLF; on aurait pu s'en tenir au consensus le plus récent. On ne sera pas constamment d'accord avec les étymologisations proposées: Jura foudral adj. «un peu fou» (pt 90), rattaché à FŬLGŬR, paraît plutôt lié au type frpr. et occit. foutraud/foutral, de même sens (FEW 3, 927b, FŬTUĔRE) et qui est également un régionalisme du français répandu dans le Sud-Est. Le rapprochement suggéré de Doubs badjô: n. m. «nigaud» (pt 45) avec une famille d'inconnus de la région ligérienne est très hypothétique, on pourrait aussi songer aux correspondants de frm. badaud (FEW 1, 286, BATARE). On remarque aussi les améliorations ponctuelles apportées au FEW. L'auteur ne connaît pas la lexicographie dialectale antérieure seulement par son intermédiaire. Quand la nécessité s'en est fait sentir, elle s'est reportée à la source du FEW, par exemple quand il a simplifié la définition donnée par celle-ci, en ne retenant que le deuxième élément de celle de Montbéliard néva n.m. ««fainéant, vaurien», alors que l'ALFC l'a enregistré au sens de «pauvre type; qn qui a le nez pendant». Le commentaire sous dô:bo permet de rectifier un triple classement de ce type lexical dans le FEW, une première mouture n'ayant repéré qu'un double classement (TraLiPhi 30, 398).

Au total, cet ouvrage constitue le complément indispensable de l'Atlas Linguistique de la Franche-Comté, mais sa disposition lui permet une existence autonome comme le recensement le plus copieux et comme l'explication la meilleure qui soient du lexique franc-comtois, selon le programme annoncé par le titre.

Jean-Paul CHAUVEAU

Charles MOURAIN DE SOURDEVAL, *Premier dictionnaire patois de la Vendée*, édition présentée par Pierre RÉZEAU, Centre vendéen de recherches historiques (87 rue Chanzy, 85000 La Roche-sur-Yon), 2003, 352 pages (22 €).

Dans la veine de ses précédents travaux consacrés à Du Pineau (voir ici RLiR 54, 316) et à Mauduyt (voir ici RLiR 59, 279), Pierre Rézeau a exhumé un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Poitiers, intitulé *Recherches philologiques sur le patois de la Vendée*, œuvre d'un juge au tribunal de Tours, Charles Mourain de Sourdeval.

L'introduction souligne bien l'intérêt du document. Elle le situe parmi les études consacrées aux parlers de la Vendée, à commencer par l'Essai de La Révellière-Lépeaux, publié en 1809 et utilisé par le FEW, dont PR indique les sources et la valeur [9-10]<sup>(1)</sup>. Cet Essai fut prolongé par un glossaire manuscrit de Vaudoré, conservé à Niort, et qui est publié en annexe [300-339], avec indication de ce qu'il doit à son devancier. Ce glossaire fut ensuite annoté par Mourain, qui s'en est fortement inspiré, au point d'inscrire dans le titre Vaudoré comme coauteur des Recherches. Ainsi se trouve démêlé l'écheveau des sources de Mourain, que l'on pourra utiliser en toute confiance.

Ce Mourain avait passé son enfance, au début du 19e siècle, à Saint-Gervais, village du Marais vendéen (dans le canton de Beauvoir-sur-Mer), territoire exploré par L.-O. Svenson dans sa thèse, publiée en 1959, Les Parlers du Marais vendéen, thèse qui se trouve ainsi complétée et revisitée grâce aux matériaux de Mourain, inconnus de Svenson, et à l'érudition de PR. Comme de surcroît, PR a pu interroger un témoin fiable du patois maraîchin, dont il a consigné les réactions et éventuellement la prononciation face à chaque mot du dictionnaire, nous avons maintenant du parler de ce petit coin de Vendée une description très satisfaisante. Chemin faisant, PR a posé des jalons pour une refonte, absolument indispensable, de la Bibliographie des dictionnaires patois galloromans de Wartburg / Keller / Geuljans, en montrant dans quel sens il faut orienter les recherches si l'on veut donner une fiabilité accrue aux données patoises consignées dans le FEW.

Les Recherches s'ouvrent par une introduction historique, phonétique et grammaticale [37-62], tout à fait remarquable pour l'époque, que PR a accompagnée de notes. Le dictionnaire proprement dit [65-275] est publié avec tout le soin nécessaire et chaque mot est commenté et situé dans les espaces vendéen, poitevin, et éventuellement de l'Ouest et du Grand-Ouest, voire galloroman, avec une méthode rigoureuse, fruit d'une expérience incomparable et appuyée par tous les renvois nécessaires au FEW (qui sont réunis dans un index [341-350]), à l'ALO, au Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, ainsi qu'à toutes les études utiles [24], dûment recensées dans l'impeccable Bibliographie [29-35]. Indé-

<sup>(1)</sup> La note 12 de la page 10 insiste bien sur la variété des références faites à cet ouvrage dans le FEW. Elle explique que Montaigu, le village natal de La Révellière, une des façons d'indiquer cette source, se trouve parfois écorché en Montaigne. Or, à ma connaissance, la seule victime de ce lapsus est précisément PR qui, dans le présent ouvrage, sous *lanioux*, affirme que le mot se trouve déjà chez Montaigne avec les deux sens de «plaintif» et de «fainéant» que connaît le vendéen, en se fiant à l'indication Montaigne de FEW 5, 164b, où la présentation indique assez clairement qu'il s'agit d'une localité.

pendamment de la méthode, qui peut être citée en exemple, l'ouvrage contient des informations de première main, telles que la vérification (et parfois la localisation cf. poisea) d'attestations de textes des Archives Nationales, citées par Gdf et ici utilisées, ou des références nouvelles à des textes (souvent des lettres de rémission extraites des Archives historiques du Poitou, des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, parfois des textes concernant les marais salants, ou des poèmes patois, et aussi La Recepte veritable du saintongeais Palissy, etc.). On voit donc que l'intérêt de l'ouvrage dépasse le cercle étroit des seuls spécialistes des parlers vendéens; à titre de curiosité, PR signale que Vaudoré, suivi par Mourain, fournit la première attestation des mots français mémé «grand-mère» et pépé «grand-père». Quelques remarques(2): abboÿe, le renvoi à aboille dans la lettre de Gallet concerne aboille «abeille»; - accoursé, la lettre de rémission ds Du Cange se lit ds AHP 21, 214, elle date de 1384 (n.s.) et concerne la région de Pouzauges; - assée, se lit aussi en 1422 (à Poitiers) ds AHP 26, 385; - buffer «souffler (en parlant du vent)» se lit ds OvMorPr 1, 8 (écrit par un clerc de l'entourage de René d'Anjou en 1466-67); - felou, l'afr. felor du FEW (<Gdf) n'existe pas, il faut lire folour cf. GirRossAlexH 1803; - marché, préciser que le vague marchés «mare» «depuis la fin du XIIe siècle dans Lacurne» se lit ds PartonContG 2217 var. de G; - sinqueme, le passage du Livre des Rois est tiré de l'édition Le Roux de Lincy, 1841.

Au total, une belle contribution à la connaissance d'un parler, qui constitue véritablement un modèle à suivre.

Gilles ROQUES

# PHILOLOGIE ET ÉDITIONS DE TEXTES

Jean-Claude RIXTE, *Anthologie de l'écrit drômois de langue d'oc*, vol. I, XII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles, Montélimar / Toulouse, Daufinat-Provença, Tèrra d'òc / Institut d'Estudis Occitans, 2002, 312 pages.

Dans le prolongement de la bibliographie publiée en 2000 (v. ici RLiR 64, 559), Jean-Claude Rixte nous offre, pour un prix modique (20 euros), le premier volume d'une belle anthologie, préfacée par Jean-Claude Bouvier.

Le département de la Drôme, terre d'interpénétration des parlers alpins et rhodaniens, dauphinois et provençaux, où le français s'impose tôt, en particulier dans les villes de Romans et de Valence, appartient pour l'essentiel au domaine d'oc, à l'exception de sa pointe septentrionale qui fait partie du domaine francoprovençal. Ses parlers anciens, qui sont richement documentés, ont été très tôt étudiés, en particulier par P. Meyer (*Le langage de Die au XIIIe siècle*, ds R 20, 70-85); on sait

<sup>(2)</sup> Et des minuties: *champis* lire GdfC au lieu de Gdf; - *feuillards*, lire Gdf au lieu de GdfC; - *fite* lire FEW 3, 504a au lieu de 504b; - *glanda* lire «les attestations les plus méridionales»; - *ponne* lire 1456 (comme ds le DRF) au lieu de 1546; - *raboule* lire «daté de 1410 par erreur dans Gdf»; - *rizelet* lire *rizelle* dans le texte de la lettre de rémission; - *rollon*, *eschalle à rollons* se lit aussi en 1477 ds AHP 41, 183.

aussi que P. Meyer et Cl. Brunel avaient constitué pour leur enseignement à l'École des Chartes un recueil manuscrit de textes drômois médiévaux que J.-Cl. Bouvier a pu utiliser dans sa thèse, devenue un ouvrage de référence, Les parlers provençaux de la Drôme, Étude de géographie phonétique, 1976.

Destinée à un vaste public, la présente anthologie ne pouvait pas faire l'impasse sur les textes littéraires, tout en soulignant le caractère hypothétique de leur localisation; c'est l'objet de la première partie, Les troubadours drômois et du Viennois [15-119]. Naturellement, on ne trouvera rien de neuf sur le fragment du Roman d'Alexandre, à propos duquel R. Lafont a présenté ici (v. RLiR 66, 159) ses propres hypothèses, ou sur la Comtesse de Die. Incontournable aussi, Falquet de Romans, dont quatre chansons sont tirées de la magistrale édition et traduction de R. Arveiller et G. Gouiran; pour le texte [63] du v. 3 de Vers Dieus v. P. Skårup ds RLR 91, 338. On se réjouira d'y trouver des œuvres peu connues, comme le sirventes d'un certain En Genim d'Urre de Valentinès, dans lequel on ne traduira pas [47 v. 4] mala fes par «méfaits». Ce sera aussi l'occasion de découvrir des poètes mineurs comme Guilhem Augier Novella, Guilhem Magret ou Peire Bremon Lo Tort. On aimerait qu'un volume de commentaires permît de donner de plus amples informations: tradition manuscrite, variantes, marques régionales etc.

La seconde partie, *Textes et documents, des origines à l'époque moderne* [121-285], sera pour les linguistes d'un très grand intérêt: y sont reproduits des textes tirés d'éditions peu accessibles ou même inédits; par rapport à la bibliographie des textes anciens de Bouvier 1976, 521-524, on verra qu'il reste encore à éditer maints documents d'archives. Tel qu'il est en tout cas le choix est extrêmement large et se répartit équitablement du 12e au 19e siècle; il offre un panorama varié au niveau des genres littéraires ou documentaires et de la provenance géographique des textes. Mais cette partie appelle encore plus que la précédente un volume de commentaires, où l'on pourrait expliquer les formes, voire les discuter, car toutes les éditions utilisées n'ont pas le même degré de fiabilité. Il faudra aussi fournir un glossaire précis et scientifique. Le matériel est si riche et si attrayant qu'on ne doit pas craindre de se montrer exigeant pour un ouvrage qui conjugue aussi harmonieusement visée culturelle à l'intention d'un public éclairé et volonté d'apporter du grain à moudre aux linguistes et philologues dont, d'ores et déjà, l'auteur s'est acquis la reconnaissance par cette moisson abondante.

Gilles ROQUES

Orson de Beauvais, Chanson de geste du XIIe siècle, publiée par Jean-Pierre MARTIN, Paris, Champion (CFMA 140), 2002, 261 pages.

Orson de Beauvais méritait bien d'être tirée de l'ombre où elle repose. Éditée par G. Paris dans la collection de la SATF, la chanson de geste n'attirait plus les érudits depuis près de trois quarts de siècle. Après l'avoir abordée par le biais du terroir où elle est précisément inscrite, Jean-Pierre Martin a prolongé son effort jusqu'à donner une édition, à laquelle on se référera désormais. En effet, l'affirmation de G. Paris que «l'on peut avoir toute confiance dans la fidélité avec laquelle le manuscrit est reproduit», destinée à rassurer le lecteur que troublerait le fait que

l'éditeur a travaillé sur une copie de L. Toulmin Smith, en se contentant de faire collationner ensuite par A. Salmon le texte de sa transcription, s'est révélée à l'usage trop optimiste. C'est d'ailleurs assez courant dans un certain nombre des éditions de G. Paris; on pense aux MirNDPersP, à SGillesP ou à GrebanP et nul n'a encore examiné le cas de AmbroiseP, document linguistique important.

L'introduction de la présente édition est solide: description [7-9] du ms., le BNF n. acq. fr. 16600, qui date de la fin du 13° s. et ne contient qu'Orson<sup>(1)</sup>; genèse de l'édition précédente [9-11]; analyse du texte [12-20]. Viennent ensuite une étude linguistique précise [20-27] et une présentation de la versification [27-34], qui sur certains points pourront être complétées par celles de Paris, tout en vérifiant dans cette édition l'exactitude des formes avancées. Mais les conclusions des deux éditeurs s'accordent pour voir dans Orson la copie lorraine d'un original picard, composé probablement en Beauvaisis. Si l'œuvre originelle est datée de la période 1180-1200 (Paris disait: 1180-1185), la version écrite reflétée dans le ms. de la fin du 13° s. ne saurait être antérieure aux environs de 1225. L'introduction se clôt par une excellente étude littéraire [39-62].

L'édition donne toute satisfaction; elle est accompagnée de notes attentives. Quelques remarques à propos des notes: 244, 853 et 968, l'indication d'une subdivision dans les tomes de TL, en l'occurrence V/1, III/1 et III/2, ne repose sur rien, sauf peut-être sur des découpages arbitraires au moment de relier les volumes; - 709 et 1587, il y a des fluctuations gênantes dans la façon de citer le t. 5 de la Grammaire historique de K. Nyrop, - 968, le sens transitif de foir est bien relevé dans TL 3, 2344, 8-29; - 2216, il n'est pas exact de dire que le FEW donne Baudouin de Sebourc comme première attestation de berfroi au sens de «tour servant à faire le guet»; il indique aussi 1180, qui est sans doute la date attribuée à la citation d'AimeriD donnée par TL; - 2216, il n'est pas exact de dire que ausiques / ausikes est absent des dictionnaires (cf. TL 1, 682, 23) et ajouter ausinques SMaglGeoffrD 126. Un bon index des noms propres est suivi d'un excellent glossaire, qui n'appelle que peu de remarques: carant, malgré l'explication proposée [20, A.1.3; le cas de novales, cité avec d'autres par Paris p. IX, est différent: il s'agit de ĕ tonique devant -ll-], on a du mal à voir une forme de querant dans vont as armes carant (je ne connais pas le tour querre as armes), alors que Paris imprime corant, dont la forme carant ne représenterait qu'une altération; - maison paraît avoir le sens de «palais», et il est erroné de croire y voir le tour picard en maison «chez lui» comme l'indique l'introduction [36]; on lit d'ailleurs dans le texte la préposition chief 203, sur laquelle v. l'ouvrage de H. Lagerqvist, La préposition chiés en ancien français (v. ici RLiR 58, 212); - rix «éclat de rire» indiqué comme auxiliaire de négation dans ne faire un rix surprend.

Au total, nous avons là l'édition d'Orson de Beauvais qu'il faudra utiliser, et en particulier dans une étude linguistique, mais on pourra encore trouver bien des compléments utiles dans l'introduction littéraire et linguistique, dans le glossaire (très large) et dans les Tables (riches d'informations) de l'édition Paris, qu'on devra cependant toujours contrôler.

Gilles ROQUES

<sup>(1)</sup> Ce qui est dit [7-8] de l'erreur attribuée à F. Michel est en contradiction totale avec ce que déclare, références à l'appui, Paris (pp. I-III) en l'imputant à W. Foerster.

Deux versions de la Vie de saint Georges, éditées par Yvette GUILCHER, Paris, Champion (CFMA, 138), 2001, 156 pages.

C'est une bonne idée que d'avoir réuni ces deux petits poèmes anonymes, de respectivement 478 et 538 octosyllabes, édités il y a longtemps et dans des conditions qui ne permettaient pas facilement de les lire. L'occasion est donnée aussi d'avoir commodément à sa disposition un dossier réactualisé, appuyé sur une excellente bibliographie [75-80], concernant la légende de saint Georges depuis ses origines [40-50 et 133-136], ainsi qu'un panorama sur les versions françaises de la *Vie de saint Georges* [137-141]. Ces deux poèmes ont une source latine commune, dont on trouvera une version approchante [125-131]. Le fait permet de comparer les deux versions et l'utilisation qu'ils ont faite de leur source [50-74].

La première vie est la plus connue, hormis celle composée par Simund de Freine. Mais elle doit surtout sa notoriété à ce qu'on la lit dans le célèbre ms. de Tours 927, le plus ancien document sur papier conservé en France, où elle est précédée par le Mystère d'Adam et suivie par la Conception Nostre Dame de Wace. Aussi V. Luzarche, en éditant ce dernier poème d'après le ms. de Tours en 1859, lui avait-il joint la Vie de saint Georges, en l'attribuant aussi à Wace; et cette édition, et son nouveau tirage en 1851, restèrent longtemps en usage, et en particulier dans Gdf et aussi dans TL (au moins dans ses trois premiers tomes). Le ms. de Tours, qui est le seul ms. à nous avoir transmis la Vie de saint Georges, a été daté du deuxième quart du 13e siècle. La langue du copiste, qui a aussi transcrit la Vie de sainte Marguerite de Wace, n'est pas facile à caractériser, d'autant qu'il semble avoir conservé parfois la graphie de son modèle. L'étude de sa langue [17-21] est un inventaire soigneux, qui vient compléter celui d'E.A. Francis, dressé dans son édition de la Vie de sainte Marguerite, qui parle d'un copiste du sud-ouest et non pas du sud-est; on aurait pu se reporter aussi à l'édition d'H.-E. Keller de la Vie de sainte Marguerite de Wace (v. ici RLiR 54, 633), pp. 21-23, 26-26 et 35 et utiliser également les descriptions linguistiques des éditions de la Vie de saint Grégoire de H.B. Sol (v. ZrP 95, 427), pp. XIX-XX (qui reproduit aussi un folio du ms.) et de E. Burgio (v. ZrP 112, 154), pp. XV-XVI. Curieusement, d'intéressants commentaires sur la versification sont rejetés plus loin [65-67]. Le poète, lui, est redevenu anonyme et son œuvre pourrait dater de la fin du 12e ou du début du 13e siècle; il n'y a pas d'élément assez net, notamment au plan du lexique, pour permettre sa localisation.

Le texte est très correctement édité. Quelques remarques: 175-76, il me semble préférable de déplacer le point-virgule après *porterent*, en voyant dans ces deux vers le type c de relative imbriquée défini dans HärmäRecherches 194; - 280, il vaut mieux couper *de ci*; - 290-292, déplacer la fermeture des guillemets après *Cresme*. Dans les leçons non conservées [111]: 190 et 229, on pouvait garder dans le texte les graphies *crere* pour *creire* et *creve* pour *crieve*, corrigées ici pour satisfaire la rime; - 329, l'apparat m'est incompréhensible; - 400, *geve* avec *i* suscrit sur le *g* ou le *e* est une abréviation normale pour *grieve*.

La seconde vie avait été éditée à titre documentaire par Matzke, en complément de sa grande étude «History of the Legend of Saint George». Le ms. unique qui l'a transmise date de la fin du 14° s. et l'œuvre appartient sans doute à ce même siècle. L'édition présente une étude de langue consciencieuse, tant celle du copiste [31-34] que celle du poète et de sa versification [34-39 et 74].

Le texte est aussi très correctement édité. Quelques remarques: 128, supprimer la virgule après *Dieu*; - 528-29, il me semble préférable de placer le point après *serie*, plutôt qu'après *puissant*. Dans les leçons non conservées [111]: 114, le ms. donne: *Ensemble ont fait un promis*, que l'éditrice, à la suite de Matzke, corrige en *un compromis* pour rétablir un octosyllabe, alors que le sens demande plutôt un mot signifiant «promesse» (cf. 117 *chascun... a juré*). Or, je connais un mot *promis* m. «promesse», dont j'ai deux attestations: Dit de l'arbre, éd. G. Hasenohr, 6 ds MélJung 565 (14e s., pic.; ms. 2e m. 15e, pic.) et Raoul Lefèvre, Jason, éd. G. Pinkernell 16, 12 (1460, pic.). Il s'agirait alors d'un sixième cas de hiatus devant un monosyllabe et après un groupe de deux consonnes (cf. p. 35). Il est vrai qu'à la différence des deux autres exemples celui-ci n'est pas picard; mais rien ne prouve que *promis* soit un picardisme.

Le glossaire [143-149] est commun aux deux textes. Quelques remarques: arguer, soi - «s'activer, se démener» serait moins contextuel que «se tourner ardemment vers», dont la définition emprunte, subrepticement et indûment, sa préposition (vers) au verbe tendre, auquel il est coordonné; - close, sans - «visiblement, au grand jour», est trop contextuel, s'il ne tire pas sa définition d'un rapprochement fautif avec clore; il s'agit d'une graphie de sans glose «sans circonlocution, de façon directe» cf. DEAF G 879, 35; - delivre, a - «aussitôt» est une traduction un peu passe-partout pour «librement» et «pleinement»; - derot n'est que le participe passé de desrompre, corriger donc la définition; - entochier, à replacer dans son ordre alphabétique; - escolorjable, «éphémère» est trop contextuel pour «qui glisse facilement»; - laier est à proscrire, car le texte n'atteste nullement cette forme; - ajouter muet «muet» C 257, qui, joint à cochue «halle», donnerait un indice pour localiser le texte dans l'ouest; - redoubtez, estre -, non pas «avoir peur» mais «être devenu gâteux» cf. TL, 8, 539, 44: ses ydoles... Dont vous estes si redoubtez résumant à peu près le latin: ydola surda et muta... Similis illis fiant qui faciunt ea et omnes qui confidunt in eis [126].

Gilles ROQUES

Un censier normand du XIII<sup>e</sup> siècle. Le Livre des Jurés de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen, édité sous la direction d'Henri DUBOIS par Denise ANGERS, Catherine BÉBÉAR et Henri DUBOIS, Paris, CNRS Éditions (Documents, études et répertoires, publiés par l'IRHT, 62), 2001, XXXVII + 478 pages.

Nous avons là la transcription d'un document historique important, un censier, constitué pour l'essentiel entre 1290 et 1302, mais avec des ajouts qui s'étendent jusqu'à la fin du 14e siècle. Ce Livre des Jurés – les jurés sont des personnes chargées de réciter, sous serment, lors de l'enquête, le contenu de la coutume du lieu – décrit les possessions et droits de l'abbaye rouennaise dans 51 domaines, répartis dans toute la Normandie et même au-delà, et qui ne représentent pas la totalité de son patrimoine; l'abbaye de Saint-Ouen était en effet l'un des plus riches monastères de la France médiévale. Le texte était bien connu, notamment grâce aux travaux de L. Delisle,

qui en avait même publié des extraits dans ses Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge, en 1851; Gdf a fait une ample moisson de mots dans le texte, souvent avec recours au ms., texte auquel le DEAF, qui le cite à plusieurs reprises (mais sa description bibliographique pourra être affinée à l'aide de cette édition) parfois même en en vérifiant les leçons, a donné un sigle, JurésSOuen.

L'introduction [VII-XVII] décrit clairement le document et donne des repères chronologiques pour en dater les diverses parties. Une analyse codicologique [XIX-XXX], très minutieuse, fait ressortir les moments de la confection de ce recueil factice, dont même la partie centrale, la description des domaines, est l'œuvre de plusieurs copistes.

La transcription du document s'écarte du mode en usage dans la collection des Documents linguistiques de la France et vise plus à donner à lire le texte à un public d'historiens. On peut rencontrer quelques lectures surprenantes comme les condit pour l'escondit [180] et on se demande pourquoi dans la même ligne se succèdent la saint Pierre as lians et la saint Pierre as Lians [180]. Mais ce ne sont que des vétilles en comparaison du travail effectué. Quatre belles planches couleurs aident à se faire une idée du manuscrit.

L'ouvrage se termine par un index des noms de lieux [417-433] et un index des noms de personnes [435-475], très copieux l'un et l'autre. Le glossaire, dit «des termes techniques», ne pourra pas satisfaire le lexicographe; bien que très bref [409-416], il contient bien des étrangetés que l'on n'est pas en mesure de vérifier puisque les attestations sont données sans référence. Ainsi, il y a trois termes qui sont glosés par «friche devenue labour»: avesne, avaine (formes d'avoine), frieque (forme de friche) et larris. Ce qu'on peut vérifier est parfois fautif: Marchecque (la) «l'Annonciation», est édité avec minuscule dans le texte mais placé avec une majuscule et une faute d'impression dans le glossaire, pour Marchesque (la Nostre Dame -) 59 «l'Annonciation de la Vierge Marie, fêtée le 25 mars» v. Gdf 5, 186b; - desguerner est relevé au glossaire (et par Gdf) mais on lit aussi dans le texte [180] la forme desguener. L'utilisateur évitera d'attribuer la date de fin 13e s. aux mots qui sont dans le glossaire: bourde «herbe aquatique» n'appartient pas au censier proprement dit, mais aux Coustumes du fief de l'eaue de Seine, transcrites dans le Livre des Jurés [154-155] par une main du 14° siècle (Gdf dit 15° s.) cf. aussi dar/dars (gloss. dart), dranguiaux (gloss. drenguial), egringaon, fare (mais manque au glossaire fareur «celui qui pratique la fare»), hart (gloss. «mesure pour le poisson»; préciser «pour les anguilles»), lus (glosé par «alose»; ne serait-ce pas «brochet»?), res; cf. encore breeux glosé «braies», qui appartient à un passage écrit d'une main du 15e s. [12], comme caillier, estraieres, famulaires, heusiaulx, madre, yvuiere. Ailleurs on trouve diverses approximations: cavoie (que Gdf lisait cavoe) est glosé par «couveuse», à l'aide d'un intermédiaire covoie qui semble imaginé; - chepel dans la définition «pièce de bois tombée à terre», «tombée à terre» appartient au contexte.

Au moins, cette édition permet de lire l'ensemble du document et accessoirement de vérifier les citations de Gdf et de les replacer dans leur contexte. Il reste maintenant à examiner la langue et le lexique de ce document. Aux linguistes de travailler!

Gilles ROQUES

Documents linguistiques de la Suisse romande I, Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, publiés par † Ernest SCHÜLE, Rémy SCHEURER et Zygmunt MARZYS, Paris, CNRS Éditions (Documents, études et répertoires, publiés par l'IRHT, 69), 2002, 713 pages.

Parallèlement à la série française des Documents linguistiques de la France, qui compte maintenant 3 volumes, le dernier paru datant de 1988 - c'est celui des départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, préparé par D. Coq (v. ici RLiR 53, 579)(1) -, J. Monfrin avait ouvert, également dans les années 1970, en collaboration avec P. Gardette, une série francoprovençale, qui compte 2 volumes (l'on en attend encore les tables et le glossaire) - le dernier paru, dû à P. Durdilly, datant de 1975 -, ainsi que des Documents linguistiques de la Belgique romane, série qui compte 2 volumes - le dernier paru, préparé par R. Mantou, datant de 1987 (v. RLiR 53, 579) -. Il avait aussi accordé son parrainage aux Documents linguistiques de la Suisse romande, entrepris par E. Schüle, à la fin de cette même décennie 1970-1980. La mort d'E. Schüle, en 1989, a bien sûr retardé l'avancement des travaux, mais grâce à la constance de R. Scheurer, un ouvrier de la première heure, et au concours de Z. Marzys, un imposant volume a été confectionné, qui regroupe les documents en langue française antérieurs à 1350 - ce terme étant même dépassé pour permettre l'incorporation de six documents (dont 4 datent de 1350 et les deux autres respectivement de 1374 et de la fin du 14e siècle), présentant un intérêt linguistique ou diplomatique tout particulier -, conservés dans les cantons du Jura et de Berne.

L'introduction est concise et étudie successivement: Le cadre géographique et historique [9-11] qui couvre l'actuel canton du Jura et la partie francophone du canton de Berne, relevant au Moyen Âge des diocèses de Bâle, de Besançon et de Lausanne; – L'apparition et la diffusion des actes en français [11-13], où l'on constate que la quasi-totalité des actes ici réunis proviennent de l'Ajoie, où le français apparaît dès 1244 (première attestation de la langue vulgaire dans la Suisse romande actuelle) et manifestement sous l'influence franc-comtoise; mais il n'y a que 7 actes antérieurs à 1300, et 50 autres antérieurs à 1325, de sorte que la grande majorité des actes couvre la période 1325-1349; – La rédaction et l'expédition des actes [12-15], dont la plupart ont été établis par des notaires de l'officialité de Besançon, parmi lesquels Huguenin Jean de Boncourt – village situé en Ajoie à moins de cinq kilomètres de Delle – en a établi 99 entre 1334 et 1349 (mais ces actes ont été rédigés par diverses personnes), donne lieu à des remarques sur la validation des actes et l'usage des sceaux; – La datation des actes [15-17] justifie le choix du style de Pâques.

L'étude de la langue, due à Z. Marzys, s'occupe brièvement de comparer avec les résultats dans les patois modernes des graphies qui sont aussi attestées dans les chartes des Vosges ainsi que quelques autres graphies notables [18-21]; elle souligne le maintien remarquable de la déclinaison dans la plupart des documents, donne la liste des formes très particulières de la première personne de l'indicatif présent en -ois / -oi et souligne l'influence du latin [22-24].

<sup>(1)</sup> Ce volume a été l'objet de travaux de la part de Y. Kawaguchi (v. ici RLiR 59, 117), qui en a aussi confectionné un lexique complet (publié par l'Université des langues étrangères de Tokyo en 1999).

Les principes d'édition sont clairement exposés [25-27] et les solutions adoptées sont convaincantes. Les principes qui ont présidé à la confection de la table des noms propres et du glossaire sont parfaitement décrits [27-31] et ces deux compléments indispensables de ce type d'édition sont particulièrement bien réussis et occupent 134 pages.

Le texte des actes est parfaitement édité. J'ai regardé de près le glossaire et je l'ai trouvé admirable. Il est exhaustif, en ce sens que toutes les formes du texte y sont relevées, sans que naturellement toutes les références soient données. Concernant des formes aux graphies très diverses et souvent peu traditionnelles, l'effort de lemmatisation, qui suit, avec une intelligente souplesse, le TL, est tout à fait digne d'être imité, même par les éditeurs de textes littéraires, tant il facilite la tâche du lexicographe sans nuire à la commodité de la consultation par le lecteur. Les renvois au FEW et au GPSR et plus sporadiquement à d'autres instruments sont faits avec un soin impeccable. Quelques remarques infimes: aler, à propos du passé 3 ivyt lire 168, 293; - assignals, lire FEW XXV, 539b; - charral, lire FEW II, 433a; - conter, à propos de contee 54, 6 lire estimer (en italiques); - dedoz, lire FEW III, 145b; - desfaire, lire ind. imparf.; - devoir, lire cond. 6 devant devrient; - entraver, lire 53, 8; - essaper, ajouter FEW XI, 210b et surtout GPSR VI, 666b qui discute l'étymologie du FEW; - faire, rectifier la justification après faiçoit; - ouchete, lire FEW VII, 340a; - schatz, lire FEW XVII, 29a; - sexante, - et quinze, lire 100, 4; - soilgloit, lire petits seaux; - tarcessons, corriger le renvoi au FEW en XIII, 1, 119b; - uevre, lire fabrique d'une église. L'énigmatique en poir (à propos de la tenue d'un pénitent), glosé par un point d'interrogation, pourrait être un avatar de en pur.

On aura compris qu'il s'agit d'un recueil exemplaire, dont les matériaux donnent du grain à moudre aux lexicographes, en complétant le GPSR et le FEW, aux toponymistes et anthroponymistes, aux spécialistes des parlers comtois et romands et aux historiens. Le soin avec lequel il a été élaboré est tout à fait digne de ce qu'on attendait de l'école neuchâteloise et d'artisans du Glossaire des patois de la Suisse romande.

Gilles ROQUES

Les Trois fils de rois, édité par Giovanni PALUMBO, Champion (CFMA, 139), Paris, 2002, 635 pages.

On n'en finit pas de découvrir des vestiges de la littérature bourguignonne du milieu du 15<sup>e</sup> siècle et, cette fois-ci, de compléter le bagage éditorial, déjà imposant de David Aubert (v. ici RLiR 60, 313). Nous avons là un texte original, qui met en lumière le rôle politique de la littérature à la cour du duc Philippe le Bon.

Ce roman se déroule dans toute l'Europe, sur fond de guerre dans le royaume de Naples et de Sicile entre les armées chrétiennes et celles du Grand Turc. G. Paris l'avait défini comme «une production insipide» [67] et le mérite de l'éditeur a été de réexaminer l'œuvre, ce qui n'était pas un mince travail. Il nous est resté du roman au moins 8 mss du 15° siècle, le huitième ayant été découvert après l'impression de l'édition, et un imprimé de 1501, repris par au moins 10 éditions, dont la dernière date de 1579. Le texte fut aussi traduit en anglais au 15° siècle.

L'introduction décrit précisément tous ses témoins [11-24], les classe [25-37] et en propose la genèse suivante:

«En résumant donc, nous pouvons supposer qu'un *escripvain* anonyme, vers la moitié du XVe siècle, a rédigé les *Trois fils de rois* et qu'il a offert son œuvre ou bien directement au duc Philippe ou bien à Jean de Créquy et à sa femme Louise de la Tour, qui ont fait «orthograffier» le texte sur papier [c'est le ms. B, copié avant 1469] par un copiste peu attentif et qui ont passé ensuite l'original à leur seigneur.... Le duc, séduit par le roman, s'est occupé de le faire «grosser» sur parchemin par David Aubert [c'est le ms. A achevé en 1463], qui lui a ajouté le prologue et les rubriques et qui en a probablement retouché la forme.»

L'éditeur expose ses motifs de choisir pour base le texte de A [38-43], accompagné d'un très large choix de variantes [455-599]. On trouvera une courte, mais suffisante, étude linguistique, bien informée [46-54], une analyse [54-64] et une pertinente étude littéraire [67-78] qui fait bien voir la profonde originalité de cette œuvre inscrite à l'intérieur de cadres bien connus, mais qui est à la fois une chronique, imprégnée des clichés épiques, un roman de propagande politique au service de l'appel à la croisade cher à Philippe, ainsi qu'une représentation d'un chevalier idéal.

L'édition est très attentive. Il faut néanmoins reconnaître que le style de l'écrivain peut nous paraître assez souvent chaotique, ce qui ne facilite pas la ponctuation du texte, qui est parfois un peu trop abondante, comme dans ce passage (11, 25):

Ainsi, comme demy a paix, estoit sur ceste tour, ou il se veoit habandonné. Il appelloit ses gens, en leur donnant courage de retourner.

où il suffisait de ponctuer:

Ainsi comme demy a paix estoit sur ceste tour ou il se veoit habandonné, il appelloit ses gens en leur donnant courage de retourner.

Le glossaire est très sélectif mais il est soigneux. Quelques remarques<sup>(1)</sup>: a nuit en 6, 71, plutôt a nuit du vespre «hier au soir»; - atourné non «misérable» mais «mis dans un état»; - chien, la définition de occir un chien est un peu forcée; - pourquoy, en 16, 11 ce n'est pas le substantif mais le tour moderne demander pourquoi, et l'autre exemple (dont la référence se lira 2, 58) signifie plutôt, malgré la note, «occasion». On pouvait ajouter cherion «chariot» 10, 13 var., inconnu des dictionnaires et que je rapprocherais de charrion «gros bâteau de Saône», dont j'ai une attestation en Savoie, en 1444; - defourni «démuni» 11, 12 var cf. Gdf 2, 588c; - heu ds le cry et le heu 24, 40 var., qui complète DEAF H 647, 25; - passeroute «ce qui surpasse tout» 7, 4 et sa var. passetout, très rare (cf. FEW 7, 725b); - porter oultre «défoncer (une porte)» 3, 21.

On note une attention bien venue aux régionalismes à propos de *bateler* (dans *faire sonner et bateler les cloches*)», *couverte* (a la -) «en cachette» (et plus clairement encore dans *armez a la* - «portant des armes sous l'habit») et *trondeler* «faire rouler» (pour lequel B donne la var. *rondeler*, tout aussi régionale cf. Gdf 7, 235c-236a, TL 8,

<sup>(1)</sup> Je m'abstiens de noter tout ce qu'on peut lire ds l'excellent compte rendu de T. Matsumura, paru ds ZrP 119, 171.

1458, FEW 10, 524b, ajouter CommPsiAG, JerusT 3584var, EneasS 5446var, Belle-HelR 11090 et 10084var; ce mot est d'ailleurs plus usuel que trondeler aux 12°-14e siècles, ce qui pourrait amener à examiner de plus près les rapports étymologiques entre les deux verbes. Dans le cas présent, on pourrait également utiliser cette variante pour mieux préciser les rapports entre les mss. A et B; les deux verbes se lisent aussi ds PercefR4 et BelleHelR). On pouvait leur ajouter cœurs failliz adj. «lâches» relevé en 19, 11 (mais assez mal défini, cf. FEW 3, 387b; tandis qu'en 14, 15 nous avons le tour verbal cœur failli est à qn «qn manque de courage»); - esseulé de «qui se trouve à distance de» (cf. RLiR 63, 627 et Richesses médiévales du Nord et du Hainaut, éd. par J.-C. Herbin, 236-237); - fosserie «fossé» (Valenciennes, Soignies et Mons, 1347-1501, ds Gdf 4, 104a, FEW 3, 739a et DebrieMoyPic); - hodé «fatigué», inconnu de B (cf. DEAF H 522-523; ajouter Liège, 1500 ds Gdf s.v. recreant 6, 692a et, avec extension hors de son domaine géographique originel, AVigne ds BrownPropaganda 180, 44); - horion «coup», qui est deux fois ds A et une seule ds B, qui utilise coup dans le passage correspondant (v. FEW 25, 995a et 1004a n. 17); - en la moienne de «au milieu de» 4, 114 et 4, 45var de B (cf. PercefR22 p. LXVI); - au primes, plutôt «à l'instant» (cf. TL 7, 1853-55 et FEW 9, 382b-383a); - raddot «abri», qui manque ds B (cf. rados ds Gdf 6, 545c, TL 8, 157 (avec 3 attestations ds EneasS, qui prouveraient une extension géographique plus large au 12e siècle; l'attestation de HAndeli me laisse encore incertain) et FEW 3, 145ab; ajouter SilenceT 211 (redos) et SJeanEvW 710; - rencharge «assaut» (cf. Gdf 7, 13b et FEW 2, 421b, où le sens dans CentNouv n'est qu'un emploi dans le vocabulaire érotique de notre mot); - sochon «compagnon» qu'on lit au moins 4 fois ds A mais qui n'apparaît jamais ds B, où il est généralement remplacé par compaignon (cf. Gdf 7, 436a et FEW 12, 21b, qui pourraient être amplement complétés).

Gilles ROQUES

Olivier MAILLARD, *Istoire de la Passion douloureuse*, texte édité et annoté par Tamara STEINER, Berne, Peter Lang, 2001, VII + 253 pages.

Olivier Maillard reste encore à découvrir. Le prédicateur, franciscain de l'Observance, eut, et Rabelais s'en fera encore l'écho dans le Pantagruel, une immense audience dans tout le royaume de France et aussi hors de ses limites, audience amplifiée par les débuts de l'imprimerie. Il remplit de hautes fonctions dans son ordre et fut chargé de plusieurs missions politiques difficiles. Il commença à prêcher en 1460 et il le fit presque jusqu'à sa mort en 1502. Si nous ne savons pas exactement où il est né (peut-être en Bretagne), il est sûr qu'il appartient à l'Ouest, à l'intérieur de la zone délimitée par les villes où il a prononcé ses sermons jusqu'en 1490: Nantes, Poitiers, Rennes, Tours, Angers. La présente Passion fut, nous dit l'imprimé de 1493, «preschée devant le grant maistre de France en sa ville de Laval» en 1490.

La présente édition a le grand mérite de nous faire découvrir un beau texte, qui unit étroitement les épisodes de la Passion et les parties de la Messe. Il avait été défiguré par son premier éditeur moderne, G. Peignot, en 1828, travaillant pour Crapelet (sous le nom de qui cette édition est citée ds Gdf), qui avait retranché «le

dogmatique et le cérémoniel, afin de présenter une histoire suivie de la Passion». L'introduction reprend les repères biographiques établis par les prédécesseurs [5-11] et souligne clairement les qualités de l'œuvre [13-17], dont elle dresse un plan détaillé [18-24]. Une description minutieuse des sources [25-29] bibliques et non bibliques (l'influence de Gerson est nette) met bien en lumière la formation universitaire du théologien et du prédicateur, qui est confirmée dans une analyse stylistique bien menée [33-39]. Une étude du genre homilétique [39-43] confirme que le sermon a été remodelé pour être imprimé et livré à la lecture et à la méditation.

Les mss et les éditions sont ensuite soigneusement décrites [59-69]. Le choix d'éditer l'édition de 1493 est le bon. Les schémas théoriques de filiation des mss et éditions (dont certaines n'ont pas été retrouvées) des pp. 76-81 sont un luxe qui fait honneur à l'ingéniosité de l'éditrice. L'édition est faite avec attention et accompagnée de nombreuses notes; la ponctuation du texte est parfois un peu incertaine, mais on peut la redresser aisément. Quelques remarques: 224 lire sans doute tumbassent; - 390 lire blanc à nu, le; - 741 ment et est devait être maintenu; - 763 pas de virgule entre draps linges; - 825 pas de virgule après jouxte; - 1014 maintenir furent; - 1027 on préférerait mais aussi domestique; - 1127 la leçon de C retournée paraît s'imposer.

Les variantes, souvent minimes, parfois même des lapsus, sont relevées. Le glossaire [215-233] est ample, appliqué, un peu trop scolaire cependant; mais l'éditrice n'est pas lexicographe et veut seulement faciliter la lecture du texte. Quelques corrections: abbrevié probablement «fait petit, abaissé»; - corne signifie «corne»; - desseurée lire dessevrée; - que non «comme» mais «de sorte que»; - reprinse non passé simple mais participe passé «reprise»; - viande n'est pas «chair» mais «nourriture».

Bien qu'imprimé à Paris, «en la rue saint Severin», le texte contient quelques régionalismes, précisément de la zone que nous avons définie plus haut comme étant le terroir des débuts du prédicateur: aynte «encre» v. RLiR 66, 302; - corniere «coin» 932 v. RLiR 58, 575 et 61, 282; - fiegé «coagulé» 757, 1005, 1165, une forme de figé sur lequel v. RoquesRég 208 (ajouter Passion Isabeau 2829, 2914 (pour sa localisation v. ZrP 109, 434), Perceforest ds Gdf 10, 525a s.v. regorger (cadrerait bien avec la localisation ici proposée s'il s'agissait d'une leçon particulière aux imprimés de 1528-1531, qui présentent des traits de l'Ouest cf. RLiR 63, 622-623); l'attestation ds la Complainte de l'amant trespassé de dueil (éd. Bidler ou Häyrynen, v. RLiR 53, 195 et 497) 229 amènerait à reconsidérer la localisation du texte ou à y voir un emprunt littéraire; - muet «muet» 503 v. RLiR 59, 125; - pourforcement «violence» cf. les articles porforcier et porforcement de Gdf 6, 291bc, TL 7, 1513 et FEW 3, 730a, (qui précise, à juste titre: «besonders westfr. norm. rechtsausdruck»); - secretainerie «sacristie» cf., en ne tenant compte que des formes en se- (et en réservant le cas des Miracles de saint Louis cités ds Gdf = SLouisPathMirF 12, 51) Gdf 7, 350a, TL 9, 315 et FEW 11, 32a (qui signale en note que le mot est passé dans le français de Vannes); - traquet «crécelle» cf. GdfC 10, 802b et les attestations dialectales ds FEW 13, 2, 188b (où les attestations anciennes qui viennent de GdfC, sont datées de 1485 = Mist [mais c'est dans une var. d'une éd. d'env. 1538] et de 1500 = notre exemple).

Pour ces mots régionaux, en deux passages, l'examen des variantes se révèle significatif: pour *aynte*, où le texte de A est le seul à écrire: *non pas d'attrament ou aynte materielle mais*, E (ms. du 16<sup>e</sup> s.) omet cette incise contenant deux mots que le copiste (qui, dans l'incipit, estropie le nom de la ville de *Laval* en *Loval*, preuve que

l'Ouest ne lui est pas très familier) n'a sans doute pas reconnus; B (éd. Trepperel, Paris, env. 1490) la mutile en *non pas droitement ou ayante materielle mais* où il est aisé de découvrir les altérations; C (éd. Bonhomme, Paris, 1552) la modernise et simplifie en *non pas d'encre materielle*; – pour *pourforcement* de A et B, C remplace le mot par *efforcement* et E par *forcement*. Ces deux cas confirment le caractère régional des deux mots et la supériorité du texte édité.

Gilles ROQUES

Pierre SALA, *Tristan et Lancelot*, edizione critica a cura di Francesco BENOZZO, Alessandria, Edizioni dell'Orso (Il cavaliere del leone, 1), 2001, 426 pages.

Nous avons là un travail ambitieux sur un auteur qui mérite de retenir l'attention. Certes Pierre Sala n'est pas un inconnu; des articles ont éclairé à l'occasion tel ou tel aspect de son œuvre, tout entière manuscrite et conservée en diverses bibliothèques d'Europe. Né à Lyon en 1457, d'une famille de notables locaux, il fut au service des rois de France (Charles VIII, Louis XII et François Ier), avant de se retirer dans sa ville natale, entre 1510 et 1515, dans un domaine situé sur la colline de Fourvière et d'y composer son œuvre, jusqu'à sa mort en 1529. Récemment, P. Servet a édité sa réécriture en vers du *Chevalier au lion* (v. ici RLiR 60, 632). Antérieurement, en 1958, L. Muir avait publié son *Tristan*. C'est justement ce texte qui est ici réédité, mais d'après un second ms., celui de Genève, que L. Muir n'avait pu retrouver.

L'ouvrage s'ouvre par une bonne bibliographie [9-28]. L'introduction date l'œuvre, dédiée à François Ier, de la période 1525-1529 [31-32] et place en note [32-33 n. 4] un bref résumé biographique et un inventaire complet de ses œuvres. Les deux mss étant anépigraphes, le titre choisi est emprunté à E. Vinaver [32-34]. On lit une brève analyse [34-35] et une évocation des sources, qui sont le Lancelot propre et le Tristan en prose [35-37]. À partir du combat initial entre Lancelot et Tristan, qui ne se sont pas reconnus, épisode comparé avec ceux qu'on lit dans le Tristan en prose, la Compilazione de Rusticien de Pise, la Tavola Ritonda, le Cantare di Tristano e Lancelotto quando combatettero al petrone di Merlino et The Book of sir Tristram de Lyones de Thomas Malory, l'éditeur tire la conclusion que les éléments communs entre la tradition italienne et le Tristan et Lancelot, loin d'être le résultat d'une adaptation par Sala d'éléments épars dans les autres récits, remontent à un stade commun et plus ancien de la tradition [38-42] dont l'arbre généalogique se trouve établi par le seul critère du lieu où se livre ce combat [43-45]. Le résultat est fascinant et donne au Tristan et Lancelot un rôle décisif pour reconstruire la genèse du Tristan en prose. Peut-être voudra-t-on d'autres preuves?

L'étude littéraire [49-59] contient des réflexions suggestives sur l'usage du passé que font les auteurs de ces histoires de Bretagne de la fin du 15e et du début du 16e siècle.

On en vient ensuite à la description des deux mss [61-62], qui semblent être de la même main et plus précisément de la main de Pierre Sala [84-85]. Au terme d'une étude minutieuse, avec longues listes des modifications graphiques (ou > o, -ez > -es, c > s, surtout dans ce > se, i(n)ct > i(n)t, ung > un, pp > p, i > y) et comparaison

de variantes, l'éditeur conclut que le ms. A, édité par L. Muir, est le ms. personnel de l'auteur, dont le ms. de Genève (B) est l'apographe, plus élégant dans sa présentation, destiné à circuler à la cour de François I<sup>er</sup>. Sont ensuite relevées des *tracce de sostrato dialettale francolionese*, et ce dans les deux manuscrits [101-105], en l'occurrence *chivalier* (1 ex.) et les formes du verbe *chivau(l)cher* (4 ex.), *mare* (1 ex.) pour *mere*, *arme* (1 ex.) pour *ame* (v. Marguerite d'Oingt, éd. Duraffour / Gardette / Durdilly 50), *ames* (3 ex.) et *lames* (2 ex.; encore le seul exemple de B est édité *larmes* en XXII, 25) pour *armes* et *larmes*, la première personne du sing. du futur en *-ey* (17 ex.), la graphie *iz* (7 ex.) pour *ils* et les graphies en *-lh* (58 ex.) de *l* mouillé.

L'éditeur a choisi de publier le ms. B, mais avec un apparat très vaste [381-423], qui doit donner en principe toutes les variantes, même graphiques, de A ainsi que ses ratures; cependant un accident [392] a fait sauter les variantes de V, 70 à VI, 160.

Malgré la minutie affichée, il faut d'abord dire que le texte contient un assez grand nombre de coquilles évidentes: 6, 115 alora pour alors; - 9, 110 faure pour faire; - 10, 33 arsa pour arse; - 10, 95 peuremt; - 10, 99 er pour et; - 11, 15 fontain pour fontaine; - 11, 31 qu pour ou; - 14, 25 dejournarent pour sejounarent; - 14, 68 forsetz pour forestz; - 14, 73 haulter pour haulteur; - 15, 150 empsechera pour empeschera; - 15, 219 maty pour mary; - 15, 440 y acourust répété; - 16, 16 arboseaulx mais arbouseaulx d'après les variantes; - 16, 425 lul pour nul; - 16, 444 myemme pour myenne; - 18, 181 query pour guery; - 20, 68 a'assirent pour s'assirent; - 20, 197 venasseurs pour vevasseurs; - 21, 25 qvec pour avec; - 21, 38 chevale pour cheval; - 21, 150 facites pour faictes; - nla pour la; - 24, 105 avoitr pour avoir; - 24, 128 gradieux pour gracieux; - 24, 211 donnerau une aabade pour donnerai une aubade; - 24, 210 remps pour temps; - 24, 229-230 de trouvarent pour se trouvarent; - 24, 339 la roy pour le roy. En outre on lira: leans de 3, 310; - nommé 3, 205; - en doubte 3, 266; - corriger probablement rosees 5, 142 en un mot de la famille de ronce (A a ronzeis); - lieue 6, 139; - affoyblé 9, 85; 13, 255; 15, 117; 18, 62; - de couste 9, 143; - aises 10, 187; - a qui 10, 202; - j'auray 13, 185; - l'entendent 14, 78; - chaplis 15, 124 et apparat; - amenné 16, 51; - effreé 20, 79; - ouvrir des guillemets devant A! 20, 136; - corriger cognoissoient en conjoissoient 24, 138; - suyter 24, 230 au lieu de suyte de A ne se justifie pas. Inversement cette édition permet d'améliorer le texte de l'édition Muir et en particulier d'éliminer du glossaire cinq fantômes: alementaige lire a l'avantaige 12, 87; - descourirent lire descovrirent 25, 18; - esraint lire fraint 15, 191; - nonneaulx lire nouveaulx 5, 64; - recroue lire recroire 15, 118.

L'absence d'un glossaire est regrettable, car il y a quelques mots dignes d'intérêt. Un des mots les plus rares du texte, régional de surcroît, est bendon 13, 60 «bandeau, voile de femme (ailleurs nommé couvechef; il s'agit d'une parure de tête ordinaire auquel Merlin a donné un pouvoir magique)», avec sa variante bodon 13, 91 et son diminutif bandonnel 13, 66, toutes formes qui sont absolument identiques dans les deux mss. Sur ce mot francoprovençal v. FEW 15, 1, 112b et TraLiPhi 35, 180. Merleaux 15, 63 (même forme dans les deux mss) «créneaux» n'est pas attesté ailleurs; il se rattache à la famille de l'anc. fr. et moy. fr. merle «créneau», attesté dans un texte du 13e s., mal localisé, ContGuillTyrA, mais où il peut s'agir d'un provençalisme, voire d'un francoprovençalisme, et dans le duché de Savoie en 1423, cf. Gdf, 5 260c-261a; au 16e s. ce mot merle est attesté, en 1542, dans la traduction de Dion Cassius par Deroziers (de Bourges), cf. Hu 5, 217b. Mais surtout le mot est

relevé, sous la forme *merlos*, à Lyon au 14e s., alors que le provençal connaît *merle* et *merlet* (cf. FEW 6, 2, 38b, où l'on retirera le dérivé *merlee* BestG (en Normandie !), qui n'est qu'une forme de *meslee*). L'emploi de *va veoir* 5, 18 au sens de «il vit» a aussi une très légère coloration régionale (cf. par exemple RLiR 56, 647). *Sortir* au sens de «bondir», ici dans *sort en piedz* 15, 203, n'a été relevé que ds Guillaume Tardif, Apologues, éd. P. Ruelle, 283 note. Inversement le caractère régional (provençalisme) de *de soir* 4, 119 «ce soir, au soir» (attesté chez Rabelais, cf. Actes du 5e Colloque intern. sur le Moyen Français (1985) 2, 167) paraît douteux au vu de cette attestation et de celle qu'on lit ds GalienPr¹K 11v° (Paris, 1450). Notons aussi *soir* 19, 197 «nuit» (*il demoura tout ce soir. Au matin...*) attesté seulement ds Rich 1680 - Trév 1771, d'après FEW 11, 416b. Au rayon des premières attestations, on notera celle de *manquer* (*il menque de la venir* «il s'abstient de venir ici» 8, 192) cf. TLF 11, 339ab; à celui des hapax, *reconformer* 8, 134 (qui se lit ds les deux mss) «raffermir, redoubler la manifestation d'(un sentiment)».

Cette édition constitue un utile complément à l'édition de L. Muir et renouvelle l'intérêt que l'on porte à Pierre Sala.

Gilles ROQUES

# Les Dits d'HENRI D'ANDELI, édités par Alain CORBELLARI, Paris, Honoré Champion (CFMA, 146), 2003, 229 pages.

Les quatre œuvres attribuées avec vraisemblance à Henri d'Andeli avaient été éditées par Héron, en 1880, pour la Société Rouennaise des Bibliophiles, au titre de son origine normande supposée et bien qu'il n'y ait pas dans ses œuvres la moindre trace de cette origine, comme l'avait déjà dit P. Meyer. En raison de leur variété, tant dans les thèmes que dans leur transmission manuscrite, trois des œuvres furent rééditées séparément depuis. Il est donc commode de pouvoir les trouver à nouveau réunies, surtout s'il s'agit bien du premier en date des écrivains parisiens. Les quelques 1500 vers qu'on a de lui ont déjà fait couler beaucoup d'encre, comme en témoigne la bibliographie [43-49], qui cependant n'est pas complète; il y manque, parmi les ouvrages les plus récents: T. Städtler, Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache, 1988 et M. Léonard, Le dit et sa technique littéraire, 1996.

Après un inventaire descriptif des onze copies contenues dans huit mss [13-16]<sup>(1)</sup>, on trouve un essai de datation [16-23], qui propose un enchaînement plausible à l'intérieur de la fourchette 1223–1237, l'édition présentant ensuite les textes dans l'ordre chronologique. L'introduction littéraire [23-32] remplit bien son office de donner envie de se plonger dans la lecture des textes.

La Bataille des Vins est éditée d'après le ms BNF fr. 837, ce qui permet de bien compléter l'édition magistrale d'A. Henry (v. ici RLiR 61, 271)<sup>(2)</sup>, fondée sur le ms.

<sup>(1)</sup> On trouvera mal commode que dans les descriptions des faits linguistiques relevés dans chaque manuscrit la numérotation des vers indiquée suive celle du ms. en question, qui ne figure pas dans l'édition. L'indication parmi les faits picards de la «palatalisation du c devant a» étonne.

<sup>(2)</sup> On ne peut qualifier simplement cette édition de «reprise abrégée» de l'édition de 1991 [8 n.6, 44]; chacune des deux éditions à sa propre visée: Henry 1991 est

de Berne – les deux mss étant d'ailleurs très proches – et qui restera l'édition de référence. En 198 on lira *Mult s'i feroit*, malgré le glossaire où, du fait de la terminologie grammaticale adoptée, on est incapable de comprendre comment l'éditeur peut bien construire la phrase; sur cette terminologie v. infra à propos d'*aramir* dans le glossaire et noter que Henry 1996 a rectifié sa terminologie en remplaçant *arengier* v.r. de Henry 1991 par v. pr., ce qui montre une attention au plus infime détail grammatical; le diable est bien dans les détails! Et Henry 1996 n'est pas le simple résumé de Henry 1991!

La Bataille des Sept Arts est éditée d'après le même ms. BN fr. 837, l'autre ms. qui la contient étant le BN fr. 19152, très inférieur. Après Héron, Paetow lui a consacré une édition bien documentée et qui a bénéficié de comptes rendus solides, mais qui est peu répandue. Aux vers 359–362, je soupçonnerai un calembour sur l'expression avoir le pain et le couteau «avoir tout ce qu'il faut» cf. en dernier lieu J. Monfrin ds MélImbs 150. Dans l'apparat, on n'est pas très sûr de la leçon des mss au vers 285.

Le Lai d'Aristote est le gros morceau de l'édition. Il a fait la célébrité d'Henri d'Andeli et donné l'occasion à Delbouille d'en livrer une édition également magistrale, qui se voulait une réponse à celle du Lai de l'Ombre de Bédier, et qui reste encore l'édition de référence. L'avantage incontestable de celle-ci est d'avoir pu tenir compte d'un ms. supplémentaire et de fournir, en édition diplomatique, les versions, très divergentes, des six mss. Le tout a permis de donner un texte amélioré. Il faudra cependant lui apporter quelques corrections: 72-76 ponctuer, comme Delbouille,

Quar tant com avers aime argent, Le het larges por soutenir, Por ce que bien n'en puet venir Por tant qu'il soit mis en estui. Onques n'ot pooir sor cestui ...

L'erreur repose sur un sens invraisemblable donné au glossaire à *metre en estui*, v. TL 3, 1495, 52; – 296 lire *N'a pas*; – 549 lire *l'a entalenté*; – 570 lire *tos*. Quelques arguments avancés sont parfois un peu courts cf. n. 3-4, 9, 123, 336, 388, 488. On aimerait en savoir plus sur *redois/rados* 447 n. et en particulier sur la proposition de J. Orr, que j'avoue ignorer et que je n'ai pas retrouvée dans la bibliographie; à propos de ce vers, il n'est pas dit qu'il prend, par la substitution de *Molt* de EF à *Bien* mais le maintien de *d'un viel rados* pour *de viex redos* de E, un aspect qu'il n'a dans aucun des manuscrits conservés. L'apparat des leçons rejetées n'est pas complet cf. 207. Quelques lectures dans le ms. de base, le BN fr. 19152, surprennent, en particulier pour le tilde qui a valeur de *er* ou de *ier* (cf. G. Hasenohr, ds Langages et

une édition modèle qui examine le poème sous tous ses aspects; Henry 1996 ne reprend pas l'introduction littéraire consacrée à Henri d'Andeli mais se concentre sur le langage œnologique et sur ce dernier point c'est à elle qu'il faut se référer. En outre, un examen montre de légères divergences, qui sont des corrections volontaires de l'éditeur, et aussi une faute d'impression au vers 10, où une virgule a remplacé indûment un point. On peut aussi éviter de laisser croire [26, 108 n.42] qu'Henry a négligé l'indication que les vins d'Orléans nessent sans gresse de fiens cf. Henry 1991, 227, 27 et Henry 1996, 2, 140, 27.

peuples d'Europe, éd. par M. Banniard, 100): 147 bacheliers, tandis que Delbouille lisait bachelers, qui est la forme normale<sup>(3)</sup>, et surtout 369 eschaufier, qui aurait dû mettre la puce à l'oreille – 425 il faut lire desirier et non pas desirrer, comme Delbouille; – une reconstitution proposée pour les rimes des vers de F 336, 44-45 s'affranchit des règles de la morphologie (on attend voient et conjoient).

Enfin à propos du *Dit du Chancelier Philippe*: la correction du v. 70 n'est pas heureuse; elle oblige à un inhabituel *rïegle* (2 syll.) rimant avec *siecle* (1 syll.), alors que les autres cas de rimes *siecle*: *riegle* unissent deux monosyllabes. En fait, *siecle* est difficile à placer à la rime et le poète s'en tire par une assonance avec *maniere*; il n'y a donc pas lieu de corriger le manuscrit. Dans l'apparat, lire 210 au lieu de 214 et en 213 la leçon du ms. avant correction est la même qu'après la correction.

On trouvera un index des noms propres (203-209]: Bee-Sanc, la glose «ouvre son sac» ne se comprend qu'à partir du texte de Henry, dont le ms. de base a Beesac. Quelques remarques à propos du glossaire: acointe (avoir), «avoir des privautés» est moins approprié que «connaître intimement» de Delbouille; - acorder n'est pas soi a. ni non plus un v. t., mais un emploi absolu; - acrochier, «être âpre» aurait besoin de recevoir un début de justification alors que Henry a essayé de justifier sa glose d'«attirer à soi»; notons en passant que la définition ne rend pas compte du caractère transitif du verbe; - afoler (soi), la définition passe-partout «être troublé», fondée sur le français moderne est assez peu appropriée; - amender v.i. «se corriger» est inapproprié pour cil qui amender nel puet, alors que Delbouille disait amender v.tr. «empêcher, esquiver»; - annoier v.t. «contrarier» ne va pas pour Aristote molt annoie De ce que..., alors que Delbouille expliquait parfaitement en note ce tour usuel: «il pèse beaucoup à A. (de ce que)»; - si au lieu d'apointier v.n. «pointer l'arme (vers qn), s'attaquer (à qn)» de Delbouille, que je trouve parfait mais qui sent l'ancienne grammaire, on dit a. v.t. «pointer l'arme contre, s'attaquer à», il faut donner en entrée apointier a v.t., ou autrement le lecteur est en droit de comprendre que le texte porte apointier aucun; - de même pour aramir (soi) v.réfl. «s'engager (par serment)» de Delbouille, qui devient aramir (soi) v.t. «s'engager par serment» cf. asentir soi v.réfl. «s'accorder, se conformer à la volonté de qn» de Delbouille, qui devient assentir (soi) v.t. «être d'accord, se soumettre», alors que dans ce dernier cas la définition et la transitivité ne se comprennent que si la vedette est assentir (soi) a; assavorer, la glose «étudier», au lieu de «goûter», ôte tout le sel de la plaisanterie qui repose sur le double sens de norrir «nourrir; élever»; - atorner non v.t. «évoluer (en parlant d'une situation)» pour on li atornoit a grant honte De ce que ... mais atorner a honte a qn de «trouver honteux pour qn de (faire qch)»; - bachelier, a été corrigé en barons; - berseret, la graphie en -et (au lieu de -ez) n'est pas justifiée; chançon le sens de «cérémonie» n'est peut-être qu'une création plaisante à partir de chanter la messe «célébrer la messe»; - la reconstitution d'un infinitif çoiler pour celer est hasardeuse, comme celle de poiser pour peser; - covenir (soit au -) «que l'affaire soit appelée en justice» emprunte sa définition à Delbouille, mais je ne crois pas qu'il faille y voir une formule juridique, qui est déduite du second hémistiche (et droiz queure); c'est l'équivalent d'advienne que pourra (mot à mot, «place soit

<sup>(3)</sup> Sur ce point les transcriptions du NRCF ne sont pas parfaites, et plusieurs de ses bacheliers reposent sur des abréviations du BN fr. 19152.

faite à ce qu'il faut, que la nécessité s'impose»); - dart «vandoise», la graphie en -rt (au lieu de -rs) n'est pas justifiée; - dez, au lieu de dez (changier li) «faire tourner la situation en mal», où il y a abandon du principe d'enregistrer en vedettes les substantifs sous la forme du cas régime singulier et inadéquation de la définition qui a une valeur active (comme si cel jor était le sujet, alors que c'est un complément circonstanciel), on lira: dé, li dez nos chainja loc. «notre situation a changé en mal»; entant est la leçon du ms., là où l'édition adopte la corr. de Meyer estant, mais ce pourrait bien être la bonne leçon, appuyée par un exemple de entent adj. «attentif (à)» ds TL; - je ne vois pas comment donner à entreprendre le sens de «s'emparer de» (à moins de considérer que il, son sujet, représente amor et l', son complément, Aristote); c'est plus probablement «entreprendre»; - escueil n'est pas «accueil», interprétation reprise de Delbouille et fondée sur un exemple mal interprété de Gdf, mais le dérivé d'escoillir, au sens de «élan», mis ici dans une locution, d'un type assez répandu sous diverses var. (quelques exemples ds TL et d'autres dans DiStefanoLoc 286ab et 306b), donner malvais escueil «mettre à mal»; ce mot escueil a ensuite rencontré la famille d'accoillir, qui signifie à la fois «assaillir» et «recevoir», ce qui explique les var. acueil /aquoil de AB; - estrit est une reconstruction discutable pour estrif; la forme estriz rime avec criz qu'il ne viendrait à l'idée de personne de lemmatiser comme crit; au moins mettre ce type de reconstruction entre crochets, car il est sûrement plus problématique qu'[acoler] à partir d'acola; - naturellement fer, reconstruit sans crochets à partir de fers, est de ferm «solide» non de fier; du coup «l'image originale dont on ne relève pas d'autre exemple dans la littérature en ancien français» [33] l'est moins, surtout à consulter Ziltener 6632-6634, où cet exemple est relevé en 6639; - fien, reconstruit sans crochets à partir de fiens cas régime singulier, est pour le moins brutal; - ajouter à côté de frains (laschier les), fraim (abandoner le) LA 87; - greffe est «stylet pour écrire»; - hanter v.t. «fréquenter, avoir des relations (avec qn)» est moins exact, à cause de la parenthèse inutile, que «fréquenter, être en relations avec» de Henry 1991 ou que «fréquenter» de Henry 1996; - jouvent est indiscutablement masculin dans le texte; - male est glosé par «mâle, énergique», ce qui me paraît invraisemblable; c'est tout simplement «mauvaise» dans uevre plus male «(blâmer pour une) action plus mauvaise»; - parolent n'est pas pronominal dans un soi paroler «bavarder» qui ne manque pas d'originalité; dans s'en parolent, s' est pour si; - raiembre, reemz ne peut pas être un participe passé; c'est probablement un impératif ou une 2e personne du présent de l'indicatif à valeur d'impératif; - roman, reconstruit sans crochets (au lieu de romans, surtout que le syntagme précise bien en romans et en latin), n'est pas justifié.

Gilles ROQUES